



LE SCÉNARIO DE TRAVAIL «RE-SOURCES»

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022





DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Géraldine LORHO.
CONTRIBUTEURS : N. Arbaoui – A. Dozias – M. Faucard –
Ch. Kerhoas – K. Liaukova – H. Ollivier – A. Paget – J. Salin.
IMPRESSION : Imprimerie MAG
Date de publication : mai 2023 - ©Topos

LE BESOIN DE DISPOSER D'INGÉNIERIE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ



Jean-Vincent VALLIÈS, Président de Topos - Agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais, Maire de Chécy et vice-président à Orléans Métropole en charge de l'aménagement durable du territoire, planification urbaine et stratégie foncière.

L'ambition partagée de l'année 2022 aura reposé sur l'objectif de transformer la période d'association de l'ensemble des territoires de l'Orléanais aux travaux de Topos à une phase d'engagement partenarial dans la vie de la structure : gouvernance, financement, définition du programme d'action et de travail. Cette feuille de route était posée dans le programme partenarial 2021-2023.

Ce projet se poursuit depuis 2017 pour disposer d'une agence d'urbanisme qui évolue sur un bassin de vie cohérent « les territoires de l'Orléanais », au service des collectivités, où les cohérences, les complémentarités, les subsidiarités, les spécificités s'expriment le plus fortement.

Une forte concertation s'est donc engagée durant l'année : nous avons convié tous les présidents-tes de communauté de communes, de PETR et les élus du bureau de l'agence à préciser un besoin partagé, nos attentes respectives, l'ambition commune pour le développement d'une agence d'urbanisme locale.

S'ENGAGER ENSEMBLE SUR LE CHEMIN DE LA TRANSITION AVEC TOPOS, C'EST S'OUTILLER, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, POUR MIEUX COMPRENDRE ET AGIR SUR LES ENJEUX D'UN MÊME TERRITOIRE DE VIE.

Le président d'Orléans Métropole a réitéré, devant tous les présidents des EPCI et PETR, le besoin d'échange et de concertation entre collectivités face aux défis environnementaux à relever : seul et/ou isolé chacun a conscience que l'échec sera un risque réel.

Le projet associatif doit se transformer en 2023 avec l'évolution des statuts qui ouvre la gouvernance à parité entre territoires : les EPCI et les collectivités territoriales. Cette phase se conclura par la mise en place de convention de financements pluriannuelle, pour développer des études socles et répondre à des besoins spécifiques. Mi-2023 la phase de concertation pour la définition du programme partenarial 2024-2026 s'engagera pour construire un projet commun d'études.

La complexité des enjeux des transitions et les objectifs réglementaires à venir montrent le besoin d'accompagner les élus et techniciens et de disposer d'une ingénierie territoriale de proximité. L'agence d'urbanisme est un lieu de dialogue médiatisé, de partage d'expériences, un lieu ressources. Elle propose des outils pour découvrir une approche originale et parfois déconnectée des approches purement quantitative, pour réagir, s'étonner, être bousculé dans ses convictions. Les travaux menés sur la proximité par exemple objective le sentiment d'éloignement aux services. L'analyse de la perméabilité urbaine rend compte des difficultés à traverser la ville, le centre-bourg, à pied ou à vélo, entre deux équipements. L'analyse des secteurs de chaleur et de fraîcheur engage

à se saisir dès à présent de solutions pour des populations situées en zone de risque. S'interroger sur les objectifs de la ZAN en atelier permet de poser des constats ensemble et de partager une culture commune. L'accompagnement de Topos sur le suivi,

l'évaluation des schémas de programmation (PLH, PDU, PLUI, ...) lui permet de disposer d'une lecture transversale et systémique des enjeux.

Les travaux, les échanges que nous partageons doivent nous faire progresser ensemble sur la prise en compte des enjeux des transitions : écologiques, énergétiques et climatiques.

S'engager ensemble sur le chemin de la transition avec Topos, c'est s'outiller, individuellement et collectivement, pour mieux comprendre et agir sur les enjeux d'un même territoire de vie.

1.

L'AGENCE ET VOUS7

Enjeux de coopération : enjeux d'ingénierie ?	8
Quel est l'intérêt du dialogue interterritorial et le rôle que peut y jouer Topos ?	10
Les instances au 31/12/2022.....	13
Partager la connaissance	17
ZOOM « Stratégies et actions de la communication »	18
Une équipe pluridisciplinaire.....	20
Les formations.....	21
LA FNAU – Pour une mise en réseau des agences d'urbanisme	22
Le rapport financier.....	24



2.

LE RAPPORT ANNUEL 25

AXE 1 «PROMOUVOIR L'INTERTERRITORIALITÉ» 27

AVIS D'EXPERT «La coopération, un facteur déterminant
pour le développement des territoires»..... 28

Observatoire santé environnementale : Topos identifie 60 indicateurs..... 30

AVIS D'EXPERT «Mobilités, un nouveau paysage institutionnel»..... 32

ZOOM «Data & Portail cartographique»..... 34

AXE 2 «FAIRE ÉCO-SYSTÈME(S)» 37

L'atlas des parcs d'activités économiques :
une porte d'entrée vers de nouveaux projets..... 38

AXE 3 «PENSER L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE /D'HABITER» 41

AVIS D'EXPERT «La stratégie foncière»..... 42

Observer & analyser : le logement étudiant et les copropriétés..... 44

Les modes actifs : une place à (re)prendre..... 46

AXE 4 «(A)MÉNAGER NOTRE ENVIRONNEMENT» 49

AVIS D'EXPERT «Ça chauffe en ville !» 50

ZAN : éviter les «ZANERIES» 52

SRADDET Centre-Val de Loire : localiser la consommation
et l'artificialisation des sols 54



1. L'AGENCE ET VOUS





ENJEUX DE COOPÉRATION : ENJEUX D'INGÉNIERIE ?

Développer l'agence d'urbanisme à une échelle géographique adaptée aux dynamiques territoriales à l'œuvre, c'est le projet engagé depuis 2017 pour Topos. L'agence d'urbanisme encourage la reconnaissance du bassin de vie formé par les territoires de l'Orléanais, composé de 7 EPCI et de 2 PETR sur l'aire d'attraction de la métropole orléanaise.

Développer la connaissance des dynamiques à cette échelle, comprendre et échanger sur les enjeux, s'approprier collectivement des scénarios de développement futurs sont au cœur du projet.

L'adhésion de ces collectivités s'est faite progressivement pour accéder en tant qu'auditeurs aux travaux engagés. Ils sont une force de proposition dans de nouvelles approches thématiques et un territoire expérimental pour développer de nouveaux outils.

Orléans Métropole a ainsi soutenu ce développement. Elle finance le fonctionnement de l'association avec cet esprit d'ouverture du champ géographique et thématique dans les missions de l'agence. Les administrateurs ont ainsi inscrit dans le programme partenarial triennal 2021-2023 un axe fort et prioritaire « Promouvoir l'interterritorialité ».

L'implication des nouveaux membres doit se traduire par **deux engagements majeurs** :

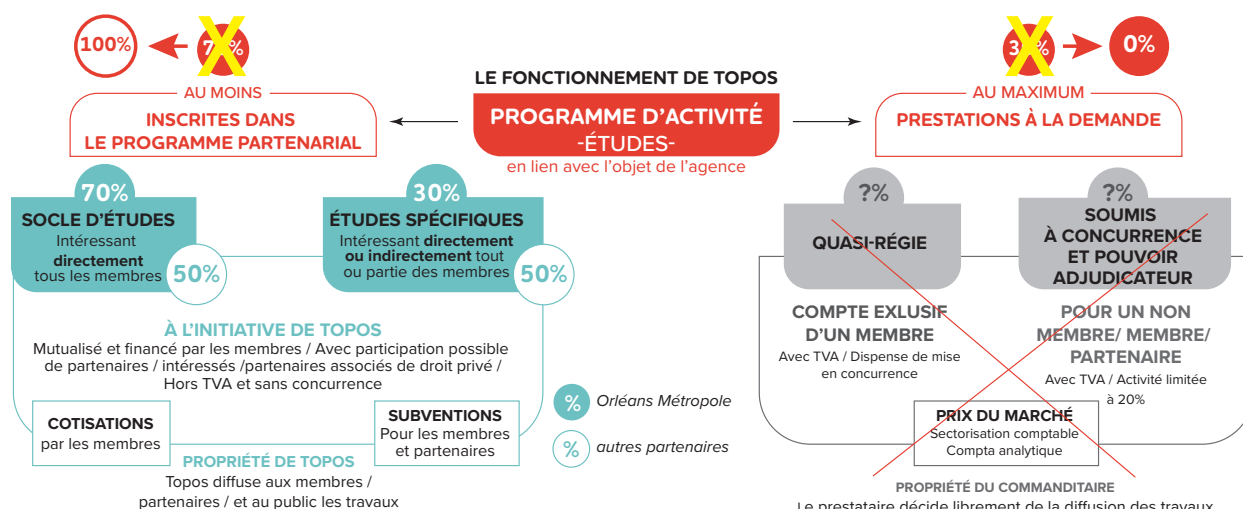
- **Prendre part à la gouvernance de l'agence** pour partager leur vision sur ce territoire commun et engager l'agence à en faire percevoir les dynamiques à l'œuvre et les trajectoires identifiées.
- **Prendre part au financement de la structure** pour bénéficier d'analyses plus proches des préoccupations de chaque collectivité tout en reconnaissant l'intérêt d'un outil commun et mutualisé.

La concertation engagée sur le fonctionnement de l'agence en tant qu'agence d'urbanisme, les implications contractuelles et financières, la définition des besoins de chaque territoire en ingénierie territoriale,

ont amené à poser les conclusions suivantes sur les modalités de fonctionnement envisagées pour répondre aux besoins formulés :

- L'agence fonctionne avec **un socle d'études** partagées, intéressant directement l'ensemble des membres. Les collectivités en assurent le financement permanent à hauteur de 580 000€/an dans l'épure actuelle du dimensionnement de l'agence.
- **Les études spécifiques** permettent aux collectivités d'avoir une analyse de proximité qui intéresse néanmoins indirectement les autres membres dans la compréhension globale du fonctionnement des territoires de l'Orléanais.
- Les collectivités s'impliquent dans le financement en apportant un financement au travers d'une **convention pluriannuelle**, visant un programme partenarial concerté, par un financement minimal de 50ct/hab pour accéder à un niveau plus ou moins important d'études spécifiques (jusqu'à 50 % des moyens alloués par collectivité).
- Orléans Métropole conserve un financement majeur, par solidarité territoriale.
- La gouvernance est à ouvrir en tenant compte de cette volonté d'échanger entre collectivités. La gouvernance ne peut s'appuyer en proportion de l'engagement financier des EPCI hors Orléans Métropole.

Le bureau élargi aux présidents des EPCI et PETR, membres de l'agence, le 8 novembre 2022, a permis à chacun de se positionner sur les modalités de fonctionnement proposées. Les délibérations d'intention des EPCI seront prises en 2023.



**CHÉCY****CONFÉRENCE DU 7 AVRIL 2022**

Les présidents des EPCI et PETR, ou leurs représentants, les directeurs généraux des services et les membres du bureau de Topos se sont réunis pour échanger sur le rôle de l'agence dans les besoins d'ingénierie locale au regard des enjeux d'aménagement des territoires de l'Orléanais. Un temps d'échange, assez unique dans ce format, pour convenir des enjeux qui se posent à cette échelle, appuyé par les interventions de :

- Mme Cynthia GORHA-GOBIN, chercheuse au CNRS, sur l'interdépendance des territoires et le besoin d'un dialogue interterritorial ;
- M. Hervé OLLIVIER, directeur adjoint & directeur des études chez Topos, sur la présentation de quelques enjeux majeurs à l'échelle des territoires de l'Orléanais.

Les territoires de l'Orléanais forment un ensemble cohérent au regard des dynamiques urbaines : habitat, économie, mobilité. Il présente à cette échelle des enjeux croisés pour répondre aux besoins des populations. Les conséquences du changement climatique engagent également à porter le regard de la micro-échelle (ce que je peux faire à mon niveau en tant que citoyen) à celui d'une échelle de cohésion territoriale (organiser les circuits-courts de production / distribution, promouvoir une économie circulaire, ...).

OLIVET**CONFÉRENCE DU 22 JUIN 2022**

Rassemblés pour un second temps de travail, les élus des EPCI, des PETR et leurs directeurs généraux des services ont débattu du fonctionnement d'une agence d'urbanisme pour identifier un modèle de financement pour Topos. Pour cela, il paraissait important de mettre en lumière l'interdépendance entre :

- les modalités de financement,
- les besoins de services des collectivités,
- les équilibres dans la gouvernance de l'agence,
- les possibilités / capacités d'évolution de l'agence.

À partir de modèles proposés, les échanges ont fait émerger une hybridation des propositions, enrichie des conclusions des débats sur les éléments interdépendants.

▼ Les temps forts de réflexions et d'échanges sur le rôle de Topos dans les besoins d'ingénierie locale au regard des enjeux d'aménagement des territoires de l'Orléanais.





INTERVIEWS ET ÉCHANGES LORS DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2022 À CHÉCY

QUEL EST L'INTÉRÊT DU DIALOGUE INTERTERRITORIAL ET LE RÔLE QUE PEUT Y JOUER TOPOS ?

**Serge GROUARD****MAIRE D'ORLÉANS,
PRÉSIDENT D'ORLÉANS
MÉTROPOLE****Pauline MARTIN****MAIRE DE MEUNG-SUR-LOIRE, PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET,
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU LOIRET, PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Question simple et compliquée à la fois car elle renvoie à une évidence (l'interdépendance des territoires) et à une complexité forte de par la multiplicité des acteurs qui participent aux prises de décisions (acteurs publics, privés, agissant par compétence ou intérêts particuliers). Se poser la question de ce que concrètement il est possible et nécessaire de faire ! Il y a des sujets fondamentaux :

- Les projets d'énergies renouvelables : comment les articuler entre les territoires qui s'engagent, quelle cohérence entre les projets ?
- Les mobilités/la santé : comment répondre aux besoins des habitants ?
- La logistique
- Le développement commercial

Mais il faut pour cela dépasser des sujets sous-jacents, les non-dits ! Quelle nature de coopération souhaite-t-on ? Sommes-nous dans une logique de rapport de force avec de la réticence ou sommes-nous prêts à aller vers une logique de complémentarité, avec une volonté de co-construction pour la prise en compte des intérêts de chacun ? Il est clair que la Métropole ne souhaite pas préempter sur les territoires ruraux par le développement de ses besoins urbains. Il y a déjà des échanges, et il faut établir une relation de confiance, en levant cette ambiguïté, qui est aujourd'hui reprécisée. Topos a un rôle dans ce type de questionnement : apporter de la compréhension, une aide à la décision, il y a un besoin de disposer de matière pour minimiser les risques.

Le récit est effectivement à construire ! Il y a des interactions naturelles, et la communauté de communes est venue chercher Topos pour des collaborations (SCoT, ORT, PVD). Il y avait besoin de démêler des sujets et aider à parler aménagement du territoire. La question du financement de l'agence doit être préparée, la contribution ne peut plus être symbolique. Aujourd'hui la relation avec la Métropole doit être gagnant-gagnant, laisser tomber les logiques de concurrence car les territoires ont souvent les mêmes problèmes à régler, urbains ou ruraux, celui globalement de l'attractivité. Il y a une logique de bassin de vie à révéler, par les flux, les interactions. Les problématiques urbaines et rurales peuvent être très différentes, les flux les illustrent. Pour cela, il nous faut être pragmatique, traiter les sujets les uns après les autres, se coordonner. Un lieu de concertation a fait défaut lors de la réflexion pour la prise de compétence mobilité, pour échanger et discuter. À l'est, le choix a été de prendre la compétence, justement pour pouvoir négocier avec la Métropole en étant maître à bord.

**Matthieu SCHLESINGER**

**MAIRE D'OLIVET,
1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
D'ORLÉANS MÉTROPOLE**

Pour avoir participé au positionnement de Topos lors du précédent mandat, trois convictions sont exposées :

- La coopération engagée n'est pas encore au stade possible de la négociation, même s'il faut avancer pour y arriver. Un projet commun tel un document de planification, amènera les territoires de l'Orléanais à créer un lieu de négociation à une échelle adaptée. On citera par exemple, la structure porteuse du SCoT de l'est du département.
- Le sujet d'aujourd'hui est plus orienté sur le besoin d'un lieu de conscientisation pour sortir de la concurrence et de la compétition entre les territoires de l'Orléanais. C'est une posture pleinement assumée d'aller vers cette coopération. Il n'y a pas besoin aujourd'hui de mettre en place une nouvelle structure pour avancer cette coopération mais d'un lieu. Topos pourrait être le secrétaire général de cette instance informelle de concertation.
- La coopération passe par le besoin d'imaginer des solutions pour les habitants, sur des problèmes concrets qu'ils rencontrent. Cela favorisera les synergies et portera avec évidence des outils à développer en commun.

**Thierry BRAQUEMOND**

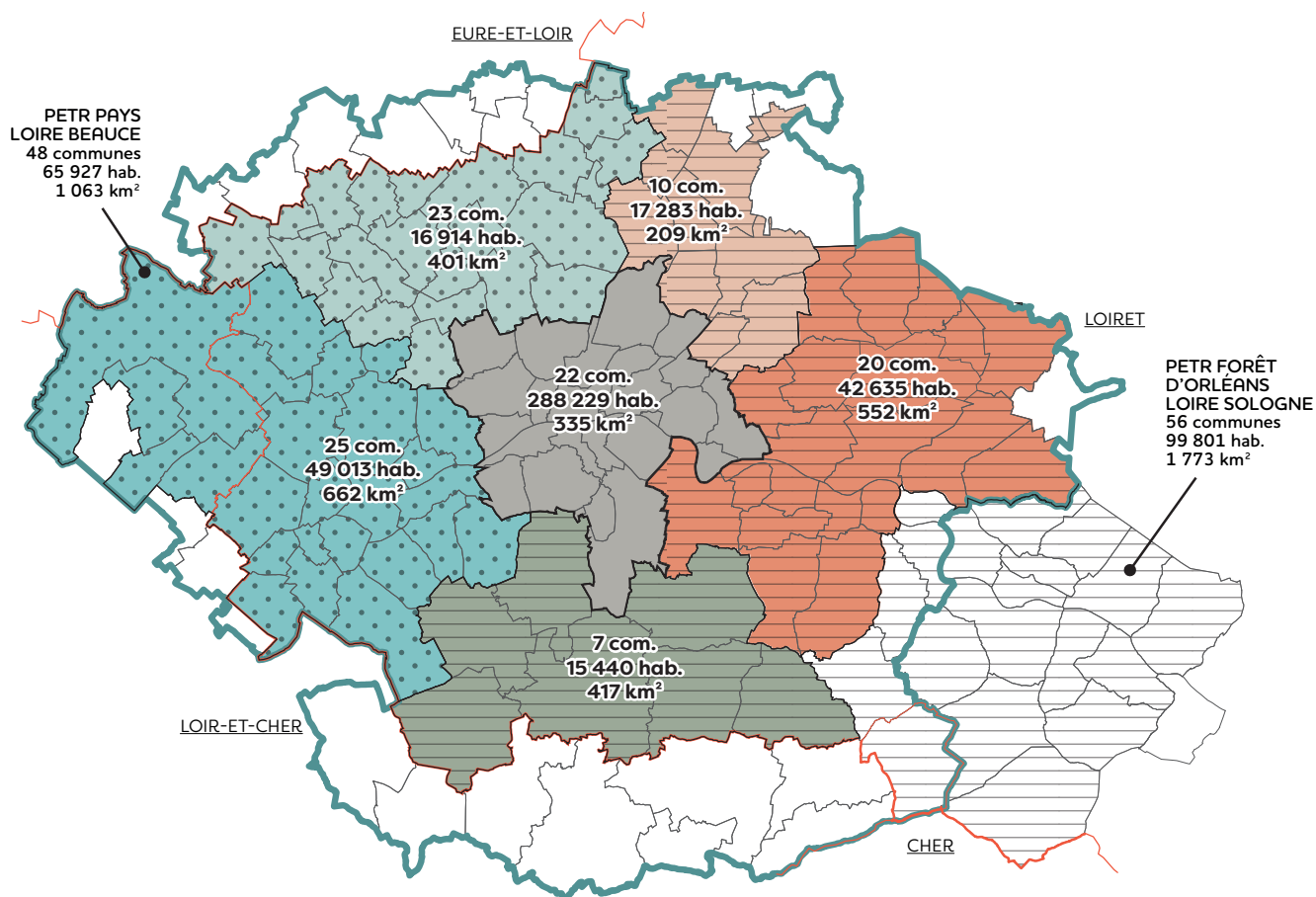
**MAIRE DE HUÊTRE,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LA BEUCE LOIRÉTAINE,
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DU LOIRET**

Un territoire est composé de plusieurs strates administratives, et l'élu communal siège à l'intercommunalité, agit également avec un Pays, échange avec un Département... Ce mille-feuille nécessite de bien identifier les points concrets qui seront traités dans la coopération. La communauté de communes Beauce Loirétaine avait en ce sens été la première à signer une convention cadre avec Orléans Métropole, ce qui a permis de communiquer avec les élus communaux, sur les étapes, le contenu de la coopération envisagée. Il est nécessaire de fixer des étapes concrètes pour aller vers une proposition d'adhésion financée, d'identifier la plus-value, le coût comparé à l'intervention d'un bureau d'études.

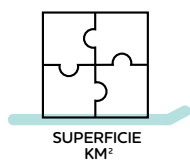
▼ Intervention de Serge GROUARD
lors de la conférence du 7 avril 2022.



LES EPCI ET PETR ADHÉRENTS DE TOPOS EN 2022



126



3 171



195 708



453 957



225 107

Composition :

- Orléans Métropole
S. GROUARD, maire d'Orléans
- CC des Portes de Sologne
J-P. ROCHE, maire d'Ardon
- CC de la Forêt
J-F. DESCHAMPS, adjoint
au maire d'Asnières-le-Marché
- CC des Loges - F. MURA,
maire de Fay-aux-Loges

- CC des Terres du Val de Loire
P. MARTIN, maire de Meung-sur-Loire
- CC de la Beauce Loiretaine
Th. BRACQUEMOND, maire de Huêtres
- PETR Pays Loire Beauce
F. CUILLERIER, maire de Saint-Ay
- PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
Ph. VACHER, maire de Seichebrières

Légende :

- Membres au 31/12/2022
- Limite de l'aire d'attraction (Insee)
- Limites départementales

Sources : INSEE RP2019. TOPOS - 13/04/2023



LES MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT

- Monsieur Jean-Vincent VALLIÈS, Maire de Chécy et vice-président d'Orléans Métropole en charge de l'aménagement durable du territoire, planification urbaine et stratégie foncière.

1^{re} VICE-PRÉSIDENTE

- Madame Carole CANETTE, vice-présidente du conseil régional du Centre-Val de Loire, Maire de Fleury-les-Aubrais.

2^e VICE-PRÉSIDENTE

- Madame Béatrice BARRUEL, Adjointe au maire d'Orléans.

SECRÉTAIRE

- Monsieur Luc MILLIAT, Maire de Boigny-sur-Bionne, Délégué Développement Économique d'Orléans Métropole.

TRÉSORIER

- Monsieur Laurent BAUDE, Maire de Semoy, Conseiller communautaire d'Orléans Métropole.

TRÉSORIÈRE ADJOINTE

- Madame Brigitte JALLET, Adjointe au maire déléguée à l'aménagement du cadre de vie à Saint-Jean-de-Braye.

1^{ère} DÉLÉGUÉE

- Madame Laurence CORNAIRE, Adjointe au maire d'Orléans.

2^e DÉLÉGUÉ

- Monsieur Michel LECLERCQ, Adjoint au maire d'Olivet, Délégué à l'urbanisme, aux travaux et au patrimoine bâti.

DIRECTEUR DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU LOIRET

- Monsieur Christophe HUSS

DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DU CENTRE

- Monsieur Hervé BRULE

TITULAIRE REPRÉSENTANTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LOIRET

- Madame Marie-Anne LINGARD

PERSONNES QUALIFIÉES

- M. Vincent BRETEAU, Directeur Général des Services d'Orléans Métropole
- M. Bruno MALINVERNO



Lors de l'assemblée générale du 27 juin 2022 l'équipe de Topos a présenté les travaux de l'agence et ses différentes publications issues du programme de travail. Un riche moment d'échange et de partage avec nos partenaires !



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ÉTAT

- Directeur de la Direction Départementale des Territoires du Loiret : M. Christophe HUSS
- Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre : M. Hervé BRULE

ORLÉANS MÉTROPOLE

- 2 délégués : M. Laurent BAUDE et M. Luc MILLIAT

LES COMMUNES ADHÉRENTES À ORLÉANS MÉTROPOLE

- Boigny-sur-Bionne : M. Thierry POINTET
- Bou : M. François ESTEBAN
- Chanteau : M. Jean-Philippe RISSET
- La Chapelle-Saint-Mesmin : M. Patrice DAVID
- Chécy : M. Jean-Vincent VALLIÈS
- Combleux : M. Frédéric MORLAT
- Fleury-les-Aubrais : Mme Carole CANETTE
- Ingré : M. Claude FLEURY
- Mardié : M. Alain TRUMTEL
- Marigny-les-Usages : M. Hervé MARGOT
- Olivet : M. Michel LECLERCQ
- Orléans : Mme Béatrice BARRUEL, Mme Laurence CORNAIRE, M. Luc NANTIER
- Ormes : M. Robert JEULIN
- Saint-Cyr-en-Val : M. Michel VASSELON
- Saint-Denis-en-Val : M. Denis JAVOY
- Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : M. Daniel BIZEAU
- Saint-Jean-de-Braye : Mme Brigitte JALLET
- Saint-Jean-de-la-Ruelle : M. Pascal LAVAL
- Saint-Jean-le-Blanc : M. François GRISON
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : Mme Min CHEN
- Saran : M. Julien BADONI
- Semoy : M. Hervé LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DU LOIRET

- Conseil Départemental du Loiret : M. Jean-Pierre GABELLE

LES CHAMBRES CONSULAIRES

- Chambre de Commerce et d'Industrie (titulaire représentante) : Mme Marie-Anne LINGARD

MEMBRE ADHÉRENT AU TITRE DU 1^{er} COLLÈGE

- Communauté de Communes des Portes de Sologne : M. Jean-Paul ROCHE

MEMBRE ADHÉRENT AU TITRE DU 2^{ème} COLLÈGE

- PETR Pays Loire Beauce : M. Frédéric CUIILLERIER

PERSONNES QUALIFIÉES

- Directeur Général des Services d'Orléans Métropole : M. Vincent BRETEAU
- M. Bruno MALINVERNO

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ÉTAT

- La Préfète de la Région Centre, Préfète du Loiret : Mme Régine ENGSTROM
- Directeur de la Direction Départementale des Territoires du Loiret : M. Christophe HUSS
- Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre : M. Hervé BRULE
- Chef du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret : M. Pascal PARRAS

ORLÉANS MÉTROPOLE

- Boigny-sur-Bionne : M. Luc MILLIAT
- Bou : M. Bruno COEUR
- Chanteau : M. Gilles PRONO
- La Chapelle-Saint-Mesmin : M. Vincent DEVALLEY
- Chécy : M. Jean-Yves CHALAYE
- Combleux : M. Francis TRIQUET
- Fleury-les-Aubrais : M. Bruno LACROIX
- Ingré : M. Christian DUMAS
- Mardié : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
- Marigny-les-Usages : M. Philippe BEAUMONT
- Olivet : M. Matthieu SCHLESINGER
- Orléans : M. Pascal TEBIBEL, Mme Florence CARRE, M. Charles-Eric LEMAIGNEN
- Ormes : M. Alain TOUCHARD
- Saint-Cyr-en-Val : M. Vincent MICHAUT
- Saint-Denis-en-Val : Mme Marie-Philippe LUBET
- Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : M. Stéphane CHOUIN
- Saint-Jean-de-Braye : M. Franck FRADIN
- Saint-Jean-de-la-Ruelle : M. Marceau VILLARET
- Saint-Jean-le-Blanc : Mme Françoise GRIVOTET
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : M. Thierry COUSIN
- Saran : Mme Maryvonne HAUTIN
- Semoy : M. Laurent BAUDE



LES COMMUNES ADHÉRENTES À ORLÉANS MÉTROPOLÉ

- Boigny-sur-Bionne : M. Thierry POINTET
- Bou : M. François ESTEBAN
- Chanteau : M. Jean-Philippe RISSET
- La Chapelle-Saint-Mesmin : M. Patrice DAVID
- Chécy : M. Jean-Vincent VALLIES
- Combleux : M. Frédéric MORLAT
- Fleury-les-Aubrais : Mme Carole CANETTE
- Ingré : M. Claude FLEURY
- Mardié : M. Alain TRUMTEL
- Marigny-les-Usages : M. Hervé MARGOT
- Olivet : M. Michel LECLERCQ
- Orléans : Mme Béatrice BARRUEL, Mme Laurence CORNAIRE, M. Luc NANTIER
- Ormes : M. Robert JEULIN
- Saint-Cyr-en-Val : M. Michel VASSELON
- Saint-Denis-en-Val : M. Denis JAVOY
- Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : M. Daniel BIZEAU
- Saint-Jean-de-Braye : Mme Brigitte JALLET
- Saint-Jean-de-la-Ruelle : M. Pascal LAVAL
- Saint-Jean-le-Blanc : M. François GRISON
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : Mme Min CHEN
- Saran : M. Julien BADONI
- Semoy : M. Hervé LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DU LOIRET

- Conseil Départemental du Loiret : M. Jean-Pierre GABELLE

LES CHAMBRES CONSULAIRES

- Chambre de Commerce et d'Industrie (titulaire représentante) : Mme Marie-Anne LINGARD
- Chambre de Métiers (représentant) : M. Gérard GAUTIER
- Chambre d'Agriculture (Président) : M. Jean-Pierre FORTIN

L'UNIVERSITÉ

- M. Eric BLOND, Président

MEMBRES ADHÉRENTS AU TITRE DU 1^{er} COLLÈGE

- Communauté de Communes des Portes de Sologne : M. Jean-Paul ROCHE
- Communauté de Communes des Terres du Val de Loire : M. Jean-Pierre DURAND
- Communauté de Communes des Loges : M. David DUPUIS
- Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine : M. Thierry BRACQUEMOND
- Communauté de Communes de la Forêt : M. Patrick HARDOUIN

MEMBRES ADHÉRENTS AU TITRE DU 2^{ème} COLLÈGE

- LOGEM LOIRET : M. Olivier PASQUET
- VALLOGIS : M. Vincent HENNERON
- USH de la Région Centre : Mme Mina INEFLAS
- Maison de l'Architecture du Centre : M. Jacques BOULNOIS
- Mission Val de Loire : M. Bruno MARMIROLI
- PETR Pays Loire Beauce : M. Frédéric CUIILLERIER
- PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne : M. Philippe VACHER

MEMBRES À TITRE CONSULTATIF (DÉLÉGUÉS DU CONSEIL ASSOCIATIF)

- Agence Régionale de Santé : M. Christophe CORBEL
- C.D.O.S. : M. Alain BOYER
- Caisse des Dépôts et Consignations : Mme Sylvie MOSNIER
- Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises : M. Stéphane HERNANDEZ
- Fédération du Bâtiment du Loiret : M. Erwan CROIXMARIE
- Jeune chambre économique : M. Yann DROUIN
- Loiret Nature Environnement : Mme Marie-Paule LAGASQUIE
- Scène nationale d'Orléans : M. Renaud DEBACK
- Union des Professions Libérales : M. Michel L'HEUDÉ
- Université d'Orléans : M. Pierre ALLORANT
- Vitrites d'Orléans : M. Stephan LABASSE
- Société Archéologique et Historique de l'Orléanais : M. Michel LERUDE
- Ligue Contre la Violence Routière : M. Gérard PETIN

PERSONNES QUALIFIÉES

- Directeur Général des Services d'Orléans Métropole : M. Vincent BRETEAU
- M. Bruno MALINVERNO

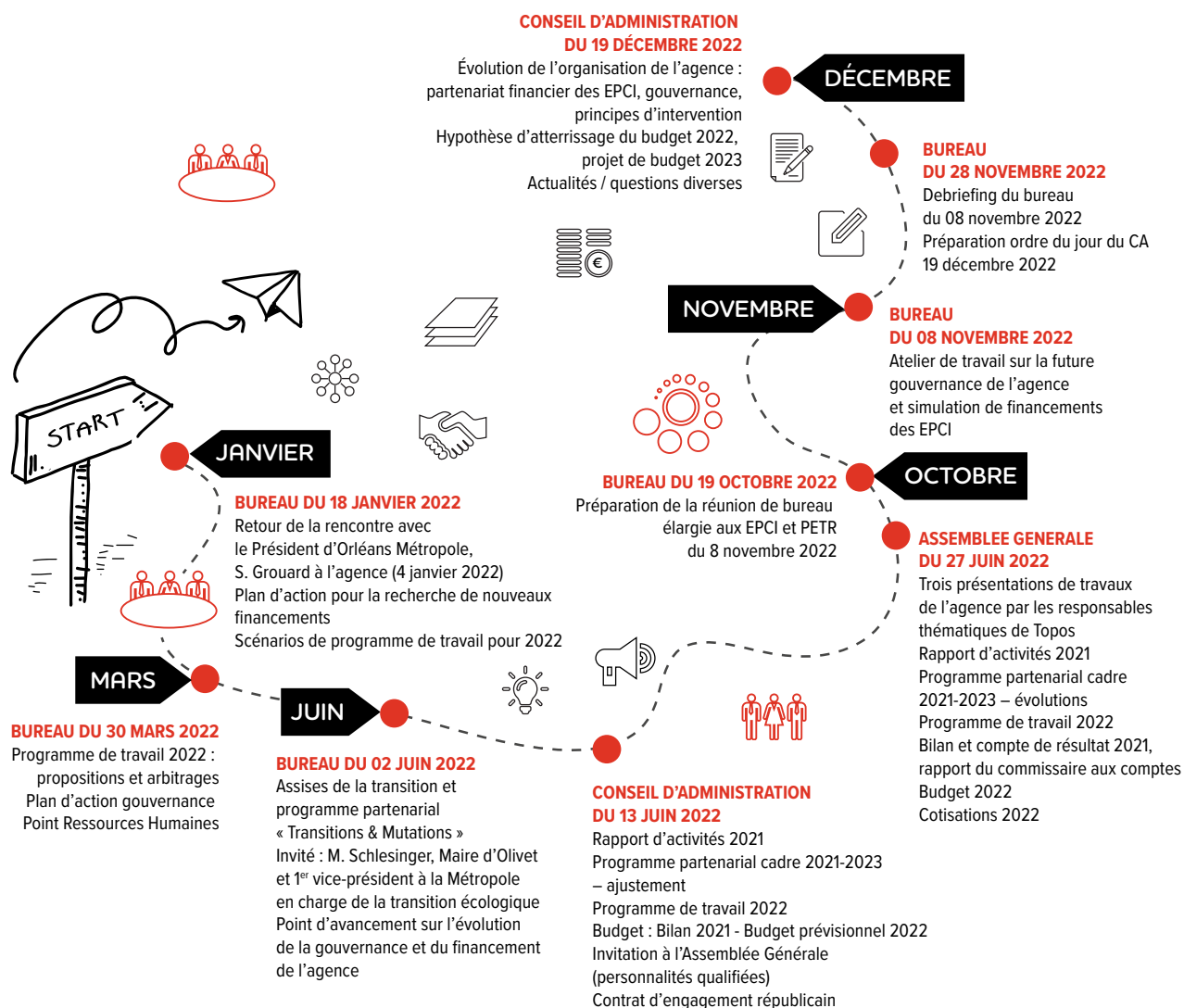
COMMISSAIRE AUX COMPTES :

- M. Dominique BILLEREAU



1. L'AGENCE ET VOUS

2022 les TEMPS FORTS des Instances



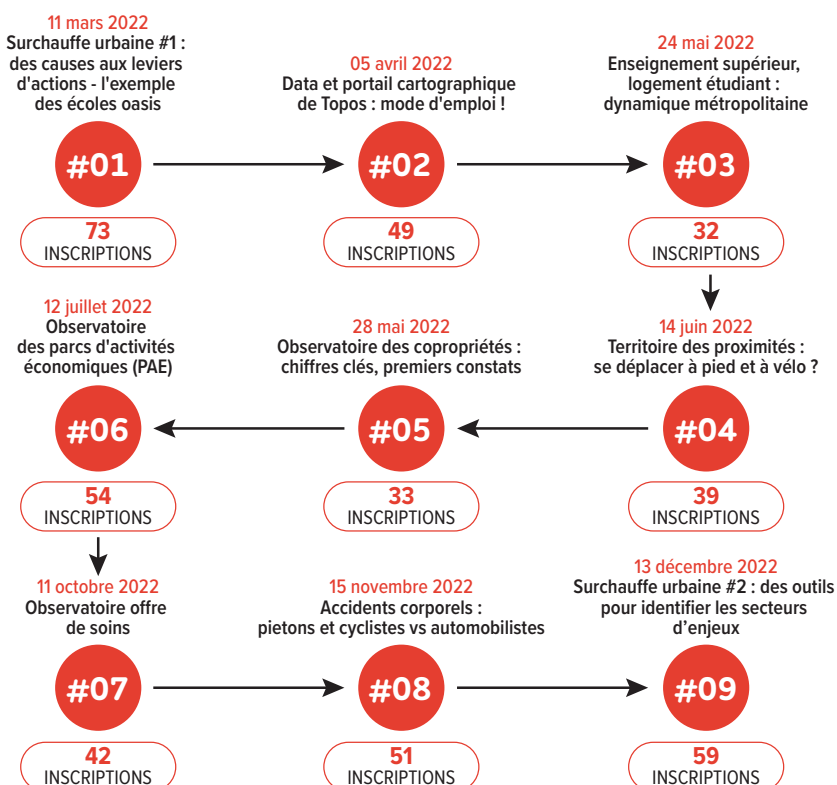


PARTAGER LA CONNAISSANCE

KEZAKO – UN NOUVEL ESPACE DE PARTAGE OUVERT A TOUS !

En 2022, Topos propose des rendez-vous réguliers avec l'agence. Ce nouveau format court de communication vise à partager l'ensemble des travaux de l'agence en webinaire.

Animé par Topos et ses spécialistes, il permet également d'inviter des partenaires pour délivrer une expérience, éclairer le sujet, témoigner. Il s'adresse aux élus, techniciens des collectivités, partenaires et acteurs locaux.



NOTRE CHÂÎNE YOUTUBE POUR PARTAGER NOS WEBINAIRES

Afin de permettre à tous de revoir nos webinaires, les replays sont disponibles sur notre chaîne YouTube.



9
REPLAYS
PUBLIÉS
EN 2022



442
VUES AU COURS
DE L'ANNÉE
2022



49
VUES
EN MOYENNE
PAR VIDÉO

TOUS NOS REPLAYS SUR :

<https://www.topos-urba.org/kezako-une-nouvelle-serie-de-webinaires-de-topos/>

PORTRAIT DE TERRITOIRES : MISE EN LIGNE D'INDICATEURS THÉMATIQUES À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS (COMMUNES, EPCI, PETR)

L'agence compile de nombreuses données disponibles. Elle en extrait les indicateurs les plus significatifs pour présenter par grande thématique des informations essentielles. Topos développe également ses propres outils qui donnent une nouvelle lecture des dynamiques territoriales et de nouveaux indicateurs locaux. Les fiches thématiques illustrent de manière synthétique différentes

échelles de territoires. De la commune la plus petite (120 habitants) aux territoires de l'Orléanais (453 437 habitants en 2019).

Ces fiches permettant de constituer des portraits de territoires sont consultables en ligne et téléchargeables en format PDF sur notre site internet :

PORTRAIT DE TERRITOIRES

<https://www.topos-urba.org/portrait-de-territoires/>

NOS VIFS REMERCIEMENTS POUR LEUR PRISE DE PAROLE LORS DE NOS WEBINAIRES : Luc MILLIAT, Maire de Boigny-Sur Bionne / Cédric SCHMID, adjoint aux affaires scolaires et à l'animation périscolaire à Chécy / Frédéric BRIDAY, directeur de la formation et de l'enseignement supérieur, Orléans Métropole / Zoé CHALON, chargée de mission Urbanisme et Université et référente nationale du réseau des OTLE – FNAU / Aurélie SOULIER, Référente dynamiques sociales et modes de vie – Agence d'urbanisme le Havre Estuaire de la Seine / Jean-François MARY, Référent données et système d'information géographique – Agence d'urbanisme le Havre Estuaire de la Seine / Sébastien FENEUIL, conseiller chez ADIL du Loiret – Conseil France Rénov / Farah LHACHEQ, Coordinatrice du Contrat Local de Santé du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne / Noël LE GOFF, Maire de TIGY, vice-président délégué aux services à la population (santé – petite enfance) de la CC des Loges / Charlotte De FONTGALLAND, chargée d'études à l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) / François BOURGEOIS, Directeur Régional Centre – Val de Loire, association « Prévention Routière » / Bérangère RUBIO, Maître de Conférences à l'université Paris-Nanterre, spécialiste du développement socio-émotionnel de l'enfant et de l'adolescent, co-auteur de l'étude : « Sécurité routière des enfants, développement, compétences et efficacité des mesures d'éducation : une revue de la littérature ».



ZOOM

STRATÉGIES ET ACTIONS DE LA COMMUNICATION

Aujourd'hui, la communication est essentielle et très importante pour garder le contact, animer et informer son réseau. La stratégie de Topos se compose de plusieurs éléments comme la mise à jour régulière du site internet, le développement en continu du portail cartographique, la mise à disposition pour ses adhérents d'un espace privé, l'animation via des réseaux sociaux et l'organisation des webinaires thématiques.

1

Publications 2022



La collection de nos publications s'enrichit cette année de :

- **Trois Nota bene** : « Logement étudiant : quelle offre pour les années à venir ? », « Accès aux services du quotidien : entre proximité et perméabilité » et « Rendre compte de la structuration économique ».
- **Trois FOCUS** : « L'observatoire des copropriétés, un outil pour prévenir les situations de fragilité », « L'enseignement supérieur, logement étudiant » et « Les écoles oasis pour rafraîchir la ville ».

Toutes nos publications sont consultables et téléchargeables sur notre site internet :

<https://www.topos-urba.org/les-publications/>

2

ESPACE ADHÉRENT

Les membres de nos instances ont accès à un espace privé sur le site de l'agence. Ainsi, chaque membre dispose d'un compte pour consulter les documents mis à sa disposition (supports des instances notamment) ou recevoir une notification lorsqu'un nouveau document est mis en ligne.



22

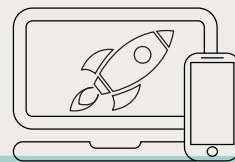
PAGES CRÉÉES
dont 9 nouvelles
en 2022



42

FICHIERS PARTAGÉS
dont 7 nouveaux
en 2022

3



SITE INTERNET

CONTENU DE QUALITÉ, OPTIMISÉ ET ENRICHİ RÉGULIÈREMENT

Topos propose sur son site Internet un large contenu : la présentation des territoires de l'Orléanais, l'actualité et l'activité de l'agence, la vie des observatoires, un aperçu des principaux projets, les publications récentes, l'abonnement à notre newsletter, l'accès au portail cartographique de l'agence, la mise à disposition de nombreuses données via les fiches thématiques consultables en ligne et les replays de nos webinaires passés.

4

PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

DONNÉES DYNAMIQUES ET INTERACTIVES DES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS

Cet outil aux multiples facettes permet à nos partenaires d'accéder à des contenus interactifs. Ainsi, Topos y valorise ses outils, ses analyses, ses développements, ses chiffres clés à l'échelle des 126 communes de l'InterSCoT.

On y trouve :

- des applications interactives avec filtres et requêtes possibles ;
- des tableaux de bord dynamiques pourvus d'indicateurs, de dataviz et de graphiques ;
- des storymaps combinant des contenus multimédias divers (carte interactive, photo, vidéo, graphique...).



9

APPLICATIONS DÉVELOPPÉES
dont 3 nouvelles
en 2022 :

1 observatoire et 2 outils



6 975

VUES
dont plus
de 900 en 2022



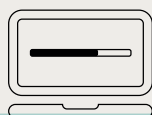
4 OBSERVATOIRES

dont 1 nouvel
observatoire en 2022 :
« Parcs d'activités
économiques »



5 OUTILS

dont 2 nouveaux
outils en 2022 :
« Chaleur ou fraîcheur ? »
et « La démographie »

**7 335****UTILISATEURS***(une augmentation de presque 72 % par rapport à l'année 2021)***27****PAGES RÉDIGÉES
AVEC DU CONTENU
RICHE ET VARIÉ****43****PUBLICATIONS
MISES EN LIGNE**
*dont 12 nouvelles
en 2022***4****MISES À JOUR
EN MOYENNE/MOIS**
*(3 fois plus
qu'en 2021)***5**

KEZAKO, UN CYCLE DE WEBINAIRES

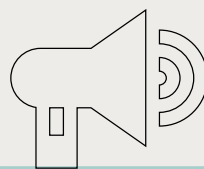
Les webinaires Kezako sont des points de rencontre adressés aux élus, techniciens des collectivités, partenaires et acteurs locaux pour délivrer une expérience, éclairer un sujet, partager l'expertise.

**9****WEBINAIRES ORGANISÉS
ET DIFFUSÉS EN REPLAY****432****PERSONNES INSCRITES****6**

NEWSLETTER

**UNE SÉRIE D'ARTICLES
À NE PAS MANQUER !**

N'hésitez pas à vous inscrire à notre Newsletter pour être tenu informé de nos dernières actualités et consulter nos dernières publications. Plusieurs fois par an, un condensé de l'actualité préparé soigneusement et spécialement pour nos abonnés : une sélection d'articles à ne pas manquer !

**3****NEWSLETTERS
THÉMATIQUES****23,7 %
OUVREURS****2 534
CONTACTS
ENREGISTRÉS****7**

RÉSEAUX SOCIAUX

LA COMMUNAUTÉ NE CESSE DE GRANDIR !

Vous êtes de plus en plus nombreux à aimer nos publications sur le réseau LinkedIn ! Topos alimente régulièrement cette page pour faire part à ses abonnés de ses interventions, ses nouvelles publications et partager de l'information en continu. Bref, échanger simplement sur la vie de l'agence d'urbanisme dans un réseau professionnel !

**821****ABONNÉS**
*dont 264 nouveaux
en 2022***39,2 %
DES ABONNÉS
PROVIENNENT
DE LA RÉGION
ORLÉANAISE****57****POSTS PUBLIÉS**
*dont 18 nouveaux
en 2022***563****IMPRESSIONS
EN MOYENNE
PAR PAGE**
contre 435 en 2021



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La nouvelle arrivée :

- Anne-Lise DEHAYE, Économie & Attractivité territoriale (apprentissage), le 05/09/2022



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'agence investit dans la formation. Une nouvelle apprentie de niveau M2 a été embauchée en 2022 : Anne-Lise DEHAYE apporte une aide précieuse dans les études auprès de la responsable thématique Économie & Attractivité territoriale Charlène KERHOAS.

L'aide actuelle de l'État à l'embauche est considérable (8K€/apprenti/an) : un avantage qui trouve son équilibre entre apport de formation aux jeunes et aide significative dans les études auprès des responsables thématiques.

Les départs :

- Eliot BOUZY, Habitat & Population (CDD), le 07/09/2022
- Clara BLONDEAU, Économie & Attractivité territoriale (apprentissage), le 30/09/2022



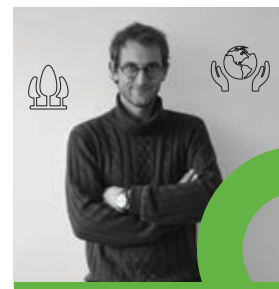
Marianne FAUCARD
Assistance de direction



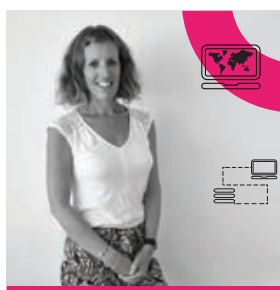
Katsiaryna LIAUKOVA
Communication & Graphiste



Hélène SERGENT
Habitat & Populations



Adrien PAGET
Environnement & Risques



Amélie DOZIAS
SIG & Bases de données



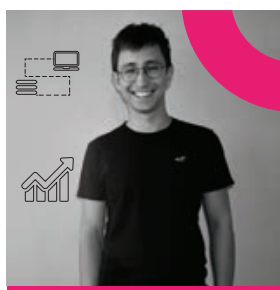
Charlène KERHOAS
Économie & Attractivité territoriale



Julien SALIN
Mobilité & Société



Nadia ARBAOUI
Stratégie & Prospective territoriale



Lucas JEAN-JACQUES
DATA Géomatique



Anne-Lise DEHAYE
Apprentie Économie & Attractivité territoriale



Laura BAUDET
Apprentie Stratégie & Prospective territoriale



LES FORMATIONS

COMMENT FAIRE DE LA PROSPECTIVE CRÉATIVE ?

Topos se lance dans un cycle de formation pour **développer de la prospective créative**, basée sur l'imaginaire pour susciter une prise de conscience et du débat sur des sujets d'études. L'agence prépare un cahier thématique d'ici mi-2023. Le cabinet INOFABER, Sylvie COURCELLE nous accompagne pour s'ouvrir à cette nouvelle approche de la prospective : être curieux et sensible aux ruptures, aux intuitions, s'appuyer sur les imaginaires, mettre en récit des futurs possibles, pour surprendre, susciter une émotion.

9 salariés de l'agence participent à cette première journée de formation en décembre 2022.



1. L'AGENCE ET VOUS



© AGUR

LES TOILES ®

Créées et développées par l'AGUR (agence d'urbanisme de Dunkerque), elles délivrent l'ampleur de l'ancrage local des structures d'un domaine et leur interdépendance. Cette démarche comporte un double intérêt : comprendre et identifier les potentiels du développement territorial, et anticiper les effets du changement sur ce milieu. Cette formation était une première approche pour se familiariser avec l'outil et comprendre son fonctionnement pour permettre à d'autres agences de se lancer.

FORMATION DU CSE

Nouvellement élues, Hélène SERGENT et Charlène KERHOAS, nos deux représentantes du CSE ont été formées pendant 5 journées en juillet 2021 à leur mission.

OTELLO

L'évaluation des besoins en logements est un sujet majeur pour tous les acteurs des politiques locales de l'habitat et de l'aménagement. Le Cerema a lancé OTELO il y a un peu plus d'un an et a permis à environ 250 utilisateurs dont 170 collectivités, des agences d'urbanisme, des DDT, des DREAL, ainsi que des établissements publics fonciers, des bureaux d'études, des bailleurs sociaux, de réaliser une analyse du besoin de logements sur leur territoire. Topos a été formée à cet outil et a réalisé une simulation pour Orléans Métropole.



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Deux collaborateurs ont participé à cette formation. À renouveler régulièrement, Topos propose de faire participer toute l'équipe, en alternant les personnes à former !



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME LA FNAU – POUR UNE MISE EN RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME

Topos – L'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais est adhérente de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Elle regroupe une cinquantaine d'organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises.

La FNAU est une association d'élus qui offre un lieu privilégié de dialogue sur les questions urbaines. Elle prend position dans les grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes.

Le réseau technique de la FNAU rassemble 1500 professionnels de l'urbanisme, ancrés dans les réalités locales. La Fédération leur permet de disposer d'un espace de rencontre et d'un réseau d'échanges où ils peuvent « capitaliser » leurs savoirs, partager leurs expériences et se mobiliser sur des projets collectifs.

43^{ème} RENCONTRE DES AGENCES D'URBANISME

EMBARQUEMENT IMMÉDIAT POUR LE CHANGEMENT

Plus de 600 acteurs du monde de l'aménagement du territoire se sont réunis du 12 au 14 octobre 2022.

L'empilement des crises (climatique, écologique, sanitaire, économique, sociale...) est bien le grand marqueur de la période actuelle. Elles s'accompagnent d'évolutions des modes de vie – qu'elles soient choisies, subies ou émergentes – ainsi que de nouveaux rapports aux territoires. C'est autour de ce constat que la FNAU et l'AUAT (agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine) ont réuni les acteurs du monde de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires (collectivités, organismes (para)publics, consultants, enseignants-chercheurs...).

Trois jours d'échanges, de visites du territoire, de partage et de débats ont permis aux participants de dessiner des trajectoires utiles pour comprendre ces changements et aider les territoires à agir. François GEMENNE, politologue, co-auteur du 6^e rapport du GIEC était le Grand témoin de la conférence d'ouverture.



Soirée de gala à la Halle de la Machine à Toulouse



Retour sur la 43^{ème} Rencontre des agences :
<https://www.aua-toulouse.org/retour-sur-la-43eme-rencontre-nationale-des-agences-durbanisme/>



S'INSCRIRE DANS LE RÉSEAU DES PROFESSIONNELS DE LA FNAU

Les clubs FNAU sont le reflet de l'expertise des agences d'urbanisme. Ils mettent en réseau les professionnels des agences.

Les clubs dématérialisés sont entrés dans les moeurs pour la participation du plus grand nombre et faciliter des échanges sur des points d'actualité. Mais le présentiel est important pour la cohésion des groupes. Quelques-uns ont pris la bonne initiative de décentraliser en région quelques réunions de travail.

51 animateurs se sont mobilisés en 2022 pour faire vivre 18 clubs thématiques, soit 26 agences concernées. Un réseau intranet offre la possibilité de développer des « conversations » régulières sur les thèmes d'actualité.

LE CLUB FNAU GÉOMATIQUE



PARTAGER LES BONNES PRATIQUES ET LES INNOVATIONS TECHNIQUES, QUI SONT RAPIDES DANS LE DOMAINE DE LA GÉOMATIQUE



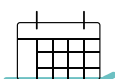
En savoir plus :

https://www.topos-urba.org/wp-content/uploads/2023/04/club_geomatique_traitement_donnees.pdf

Le club Géomatique rassemble les collaborateurs du réseau des agences d'urbanisme qui travaillent dans le domaine de l'information géographique et plus largement des systèmes d'information. Il est co-animé par Amélie DOZIAS, responsable thématique SIG & BD de Topos depuis 2018 avec deux autres géomaticiens d'autres agences en France.

Le club se réunit plusieurs fois par an, en visio ou en présentiel, pour traiter de sujets en lien avec les SIG : données accessibles, bonnes pratiques d'organisation et de stockage, méthodologies de traitements, de représentation, de diffusion et de partage ... En 2022, quatre clubs ont été l'occasion : de discuter de la trame noire avec le club environnement ; d'éclaircir les effets des décrets issus de la loi Climat & Résilience sur nos pratiques ; d'échanger sur les problématiques qu'engendrent les traitements lourds que doivent effectuer les géomaticiens ; de communiquer sur le cycle de vie de la donnée (de l'administration à la valorisation).

C'est lors de ce dernier club, qui s'est tenu en présentiel à la FNAU, que Lucas JEAN-JACQUES, chargé d'études DATA Géomatique de Topos, a expliqué comment les langages SQL et R sont devenus essentiels à l'automatisation des traitements de données et à la production d'outils à l'agence.



JOURNÉES DES CLUBS, SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES EN 2022

CLUBS FNAU :

- « Éco - Interdépendances économiques », Charène KERHOAS, le 21 janvier
- Interclub « Géomatique - Environnement, sur le sujet de la trame noire », Amélie DOZIAS, le 24 mars
- « Le covoiturage : quels usages ? quelles organisations ? quels projets ? », Julien SALIN, le 17 juin
- Interclub « Géomatique – Foncier, sur le sujet de l'analyse partagée des impacts des décrets issus de la LCR sur nos pratiques », Amélie DOZIAS, le 28 juin
- « Éco - Développement économique à l'épreuve de ZAN », Charène KERHOAS, le 08 juillet

- « Géomatique – Traitements lourds et puissance de calcul », Amélie DOZIAS et Lucas JEAN-JACQUES, le 21 octobre
- « Cycle de vie de la donnée : de l'administration à la valorisation », Amélie DOZIAS et Lucas JEAN-JACQUES, le 22 octobre

SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES :

- GIP RECIA « Assises Régionales Do.TERR GéoCentre », Amélie DOZIAS, le 29 avril
- DREAL « Logistique », Charène KERHOAS, le 17/05, 08/06, 05/07
- FNAU / INSEE « OTLE », Hélène SERGENT, le 21 juin
- Conférence Esri 2022, Amélie DOZIAS, du 10 au 14 octobre



1. L'AGENCE ET VOUS



CHARTRE DE TÉLÉTRAVAIL

En 2019, l'éloignement du domicile de certains salariés amène l'agence à proposer ponctuellement du télétravail. La mise en place technique (système de visioconférence, prise en main à distance sur les ordinateurs et le serveur) avait permis à Topos de se retrouver en ordre de marche pour généraliser le télétravail lors de la crise Covid.

En 2022, fort de deux années d'expérimentation, une charte de télétravail est établie, proposant à la demande, de disposer de 2 jours de télétravail fractionnable par semaine. Largement apprécié par les collaborateurs, ce temps est mis à profit pour travailler autrement et mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.



GESTION DES TEMPS

Dans un souci d'analyse plus précis des temps passés par les collaborateurs sur les projets, Topos a recherché en 2022, une solution numérique de comptabilité journalière des temps.

L'expérimentation démarre début 2023 !



VERS UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

En 2019, un accord d'élargissement et accord de méthode a été validé par le ministère du travail pour créer une convention collective commune entre 5 fédérations (fédération nationale des CAUE, FNAU, CNER, Flame, Anil) par extension de la convention collective nationale des CAUE. Fin 2023, une proposition de rédaction sera remise au ministère !



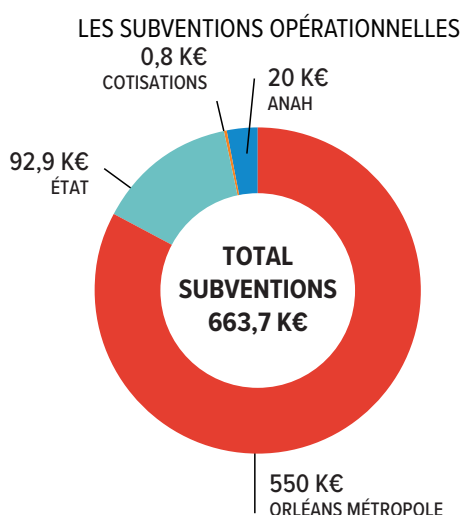
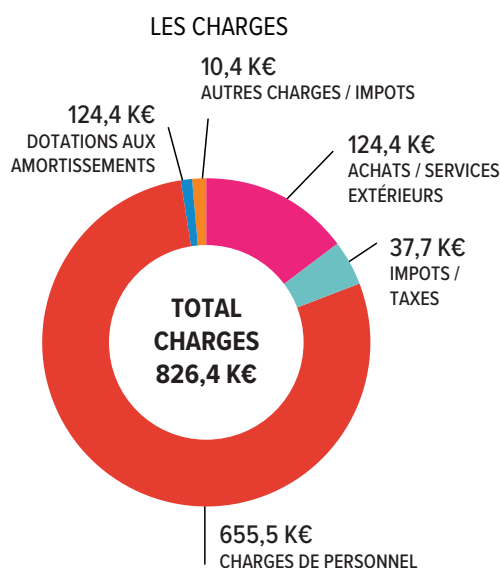
ÉVOLUTION DES STATUTS

Pour tenir compte de l'engagement de nouveaux partenaires dans le financement de l'agence, les administrateurs ont entamé avec leur participation, une refonte des statuts pour laisser place à une gouvernance partagée. Approbation prévue mi-2023.

LE RAPPORT FINANCIER

Le bilan de l'année est comparable à l'année précédente en charges notamment de personnel. Les produits ont baissé ponctuellement en 2022 (-150 K€ sur la subvention d'Orléans Métropole). Topos a également largement échangé avec les nouveaux membres (EPCI et PETR) pour établir un nouveau modèle économique et les engager au financement de l'association par convention en 2023.

L'équipe est composée de 13 personnes. Le contrat de CDD de 18 mois a pris fin mi-2022. Topos maintient ses effectifs d'apprenties, deux contrats d'apprentissage ont été renouvelés en septembre 2022.



Les produits se montent au total à 691,3 K€.

Une réflexion est engagée pour faire évoluer le montant de la cotisation en 2023. La cotisation actuelle est symboliquement de 20 €.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat est négatif de 135,3 K€ résultant de la baisse ponctuelle de la subvention d'Orléans Métropole de 150 K€. Les fonds associatifs sont ainsi de 358 K€ à la fin 2022.

2. LE RAPPORT ANNUEL





Le processus de métropolisation des territoires de l'Orléanais, l'urgence climatique et la résilience des territoires qui en résultent, induisent des besoins de coopérations interterritoriales au niveau local.

L'agence d'urbanisme poursuit son action, alignée sur le socle de travail qui définit ses missions :

- Etre un espace de dialogue et d'échanges dans le respect de l'identité de chacun des territoires en s'appuyant sur leur projet de territoire.
- Révéler les interdépendances, les facteurs de richesses collectives, de solidarité et de réciprocité entre les territoires, et construire le récit d'une identité commune.
- Aider les collectivités à développer la connaissance de leur territoire et des territoires limitrophes.
- Rechercher et valoriser les équilibres entre les territoires.



Cynthia GHORRA-GOBIN,
Géographe, directrice de
recherche émérite CNRS-CREDA,
Université Sorbonne Nouvelle



FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

Grand témoin de la réunion partenariale du 7 avril 2022, Mme Cynthia GHORRA-GOBIN présente son analyse sur les enjeux de l'interterritorialité à l'échelle d'une métropole et de ses territoires adjacents et illustre ainsi le processus de métropolisation.

LA COOPÉRATION, UN FACTEUR DÉTERMINANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSTATS PARTAGÉS :

- Une logique de bassin de vie à révéler
- Le défi de la transition écologique n'attend pas : ZAN
- Sortir de la concurrence et de la compétition
- La complexité à gérer : débat, dialogue pour de la simplicité et du pragmatisme
- Investir dans un récit commun, en solidarité

LE RÔLE ATTENDU DE TOPOS :

- Une aide à la décision, des réponses opérationnelles
- Des outils pour les acteurs / partenaires
- Être pragmatique
- Un lieu de concertation
- Topos secrétaire général de la Conférence des territoires à mettre en place

LA MÉTROPOLISATION EN QUESTION

Parler de l'interterritorialité revient à traduire cette expression par les termes d'interdépendance territoriale. Elle permet de dépasser l'idée de l'indépendance des territoires. Elle donne sens à un mouvement en faveur de la coopération et de la réciprocité. Trois questions se posent : pourquoi, comment, quelle méthode ?

POURQUOI L'IDÉE D'INTERDÉPENDANCE TERRITORIALE S'IMPOSE-T-ELLE AUJOURD'HUI ?

Le travail de recherche réalisé par Mme Cynthia GHORRA-GOBIN s'appuie sur les références de deux métropoles (Minneapolis aux États-Unis et Lyon en France) dites secondes (dont les fonctions de commandement n'atteignent pas l'international). Elle part du sentiment anti-métropolitain qui se pose depuis quelques années, relayé récemment par les médias au travers de la notion d'exode urbain. La métropole

de Minneapolis inclut les territoires urbains, périurbains et ruraux au sein de l'instance de gouvernement. Ainsi les décisions de la métropole prennent en compte les intérêts des territoires ruraux. Il y a une reconnaissance de la prise en compte des besoins en services des territoires ruraux par la métropole, assurant elle-même les fonctions de centralité et de structuration du territoire métropolitain. Il existe donc une certaine idée de la notion de réciprocité au sein de la métropole. Pour pouvoir justifier la comparaison à des territoires équivalents, l'étude a dû porter

notamment sur l'échelle de l'InterSCoT lyonnais pour inclure le territoire métropolitain et les territoires adjacents. La configuration spatiale et politique n'est donc pas équivalente à Minneapolis. Le constat porte ainsi sur une exigüité territoriale en France tant au niveau de la métropole que des territoires ruraux dans la prise en compte des interdépendances pour un même bassin de vie.

COMMENT INTERPRÉTER L'INJONCTION DE L'INTERTECTORIALITÉ ?

Mme Cynthia GHORRA-GOBIN propose de faire référence aux usages des habitants et des acteurs économiques, et d'identifier cette vision à l'échelle du bassin de vie. Il s'agit de prendre en compte les questions de mobilités, du vieillissement de la population mais également d'enjeux plus récents tel que le télétravail qui touche également aux enjeux d'habitat. Mais cette approche ne peut s'envisager sans aborder les effets des évolutions environnementales pour imaginer une transition écologique et solidaire. En appui de la Loi Climat et Résilience et des objectifs de ZAN, les territoires doivent répondre notamment à un équilibre entre trois défis : la maîtrise de l'étalement urbain, l'enjeu du renouvellement urbain et l'optimisation de la densité dans les milieux urbains. Cet équilibre passe par une coordination et une coopération entre territoires adjacents. Cela exige un dialogue interterritorial.

En illustration, si la métropole opte pour des objectifs forts de sobriété foncière, les territoires adjacents pourraient profiter de ces restrictions pour accepter de nouvelles constructions. Il devient ainsi nécessaire d'imaginer la coopération entre collectivités pour organiser les usages et les enjeux de la transition écologique et solidaire.

QUELLE POURRAIT ÊTRE LA « MÉTHODE » POUR CONSTRUIRE L'INTERDÉPENDANCE TERRITORIALE ?

Pour alimenter le dialogue interterritorial, il faut initier le mouvement par des travaux produisant de la donnée quantitative et qualitative :

- Répertoire les ressources pour assurer le quotidien des habitants de la métropole (autre l'alimentation) ainsi que les services dont ont besoin les territoires adjacents.
- Documenter le « métabolisme urbain » (approvisionnement en eau, déchets, pollution d'air...).
- Rappeler l'offre de services publics de la métropole (mobilité, équipements socio-médicaux, équipements socio-culturels,...) aux habitants des territoires adjacents. La centralité culturelle de la métropole concerne les habitants des territoires adjacents.

Ces dimensions fonctionnelles alimentent la reconnaissance des complémentarités tant pour les échanges de la métropole vers les territoires adjacents que des territoires adjacents vers la métropole. Elles contribuent à la structuration du « bassin de vie ».

Mais il ne faut pas limiter la qualification de la complémentarité que sur cette dimension fonctionnelle. Il faut inclure la dimension « relationnelle et historique » et l'inscrire dans un récit sur la longue durée. La coopération interterritoriale repose ainsi sur cet impératif, pour pouvoir avoir une vision du bassin de vie et imaginer la transition écologique et solidaire : la donnée doit s'appuyer sur un récit pour que le message soit entendu de tous. Ce récit ne peut être construit par les équipes techniques. La compréhension du besoin de dialogue est en général assez bien perçue par les équipes techniques que ce soit celles des collectivités ou des partenaires tel que Topos.

En conclusion : Qu'en pensent les élus ? Sont-ils prêts à s'engager à écrire le récit de l'interterritorialité ?

Brèves



PREMIÈRE CONFÉRENCE DES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS

Les présidents des 6 EPCI et des 2 PETR situés dans le périmètre de l'aire d'attraction métropolitaine ont souhaité se rencontrer régulièrement pour échanger de sujets d'actualité communs et étudier la possibilité d'agir ensemble sur certaines problématiques : la ZAN a été bien évidemment un sujet important pour identifier une position commune sur les objectifs de territorialisation de la consommation d'espaces dans le cadre de la modification du SRADDET. La mobilité a été également au cœur du sujet avec la définition du bassin de mobilité à l'échelle des territoires de l'Orléanais. D'autres sujets ont été abordés. La liste peut être large mais la volonté d'identifier des actions communes et opérationnelles est une ligne de conduite que les élus ont affirmé. La conférence se réunira deux fois par an. Des groupes de travail pourraient se mettre en place pour alimenter la conférence. Topos en assure le secrétariat.



ATELIERS DES « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Les chefs de projet PVD ont participé à plusieurs ateliers de travail pilotés par Topos pour le compte de la DDT du Loiret : la proximité dans les espaces périurbains et ruraux, écriture d'un projet de territoire, la définition d'indicateurs de suivi d'un projet de territoire. Topos a également animé pour le compte du CEREMA à la Ferté Saint-Aubin une visite sur les enjeux de l'aménagement de l'espace public : mobilité douce, paysage urbain, végétalisation, continuité, positionnement des équipements publics. À la demande, Topos a également apporté certains traitements pour des communes pour des besoins de diagnostic dans leurs études (logements vacants, ...).

PROPOSITIONS D'ENJEUX EN DÉBAT

Hervé OLLIVIER, directeur adjoint et directeur des études de Topos a présenté les enjeux identifiés à l'échelle des territoires de l'Orléanais, illustrés par des axes de réflexion qui seraient à partager au travers de questions :

- **ATTRACTIVITÉ** : Les équilibres avant la performance ?
- **HABITAT** : Des parcours résidentiels à l'échelle de l'Orléanais ? Quelle(s) complémentarité(s) dans l'offre de logements entre / dans les territoires ?
- **MOBILITÉS** : Quelle(s) desserte(s) pour les territoires de l'Orléanais ? Projet(s) de Territoire et Mobilité(s) / La complémentarité des offres des services / Le ferroviaire dans l'Orléanais ?
- **ENVIRONNEMENT** : L'environnement partagé comme (Re)sources de solutions. Une stratégie environnementale commune ?



FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

La santé humaine est directement reliée à l'environnement et à ses évolutions. Selon L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) 80 % de l'état de santé d'un individu est conditionné par ses environnements professionnels, habitats, espaces publics, les équipements mis à sa disposition...

OBSERVATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE TOPOS IDENTIFIE 60 INDICATEURS

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE

1/3

des Français considèrent la dégradation de l'environnement comme une préoccupation majeure

1/4

des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribuées à des facteurs environnementaux et comportementaux

3/5

des nouvelles maladies humaines qui apparaissent chaque année sont d'origine animale, impliquant la faune sauvage

Source : Santé publique France, Dossier de presse 2022.

L'AGENCE ACCOMPAGNE L'ÉLABORATION DE DEUX CLS DANS LES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS

Les contrats locaux de santé sont des outils portés conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les collectivités territoriales. Ils œuvrent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils sont construits sur la base d'un diagnostic partagé entre acteurs et partenaires sur le terrain. Ils se concrétisent par des actions réalisées au plus près des populations.

LA PRÉVENTION RESTE UN AXE MAJEUR DE L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les collectivités territoriales ont connu de belles réussites en 2022, avec notamment la garantie de l'ouverture d'une faculté de médecine par Jean CASTEX alors premier ministre (22/02/2022). En attendant les premiers effets de cette création, la situation de la démographie médicale reste tendue. Dans ce contexte, les collectivités prennent conscience de l'enjeu d'aménager un environnement favorable

à la santé dans une logique d'actions préventives auprès des populations. L'approche de l'aménagement des territoires par « l'urbanisme favorable à la santé » (UFS) prend de l'ampleur. Parallèlement, les données de la démographie médicale restent difficiles d'accès. Les fichiers à disposition comportent des erreurs et rendent ardues la projection des effets du vieillissement sur le territoire. Pour autant les indicateurs sont connus dans leur grande majorité.

TABLEAU NON EXHAUSTIF DES PROBLÉMATIQUES

				Dimension physique	Les deux	Dimension psycho-sociale
ENVIRONNEMENT	Contexte socio-démographique	Population	Ménage Âge	vieillesse, jeunesse, naissance	dépendance	isolement
		Social	Services Équipements	action sociale, sportifs, publics spécifiques	réseaux associatifs	caritatif offre culturelle
	Contexte géographique	Habitat	Espace Logement	alimentation, qualité de l'air, chaleur urbaine, ressource en eau, insalubrité, confort thermique, acoustique, surface	mobilités, proximité de nature, population / risque, accès au logement, accès aux services	mal logement SDF précarité
	Contexte économique	Professionnel	Revenus Emploi Entreprises	maladie, accidents, risques, pénibilité	niveau de vie, formations, offres d'emplois	mal / bien-être au travail
SYSTÈME DE SANTÉ	Contexte démographique	Population	Médical Patientèle	age, sexe, profession	isolement	
	Contexte géographique	Localisation	Flux Équipements	MSP / cabinet / ..., mobilités des patients	accessibilité aux équipements	

En conséquence, Topos a finalisé l'identification d'une soixantaine d'indicateurs pour accompagner les réflexions des territoires sur les effets de l'aménagement sur la santé. Ces indicateurs concernent toutes les thématiques traitées par l'agence d'urbanisme et sont issus de l'exploitation des données des observatoires qu'elle développe.

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DE CLS

Dans la continuité de ses travaux, l'agence a accompagné la réflexion des élus dans la création de deux CLS :

- L'un à l'échelle du PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne, pour lequel nous avons suivi les réunions de travail en tant qu'expert sur la planification favorable à la santé (mobilité, accessibilité, chaleur urbaines...).
- Le second à l'échelle d'Orléans Métropole, pour lequel nous avons réalisé une grande part du diagnostic, à partir des premiers indicateurs construits.

Cela a été l'occasion d'identifier, d'enrichir et de valider des indicateurs de suivi au travers des témoignages, volontés d'actions, questionnements formulés par les participants.

MODALITÉS DE CONSTRUCTION ET FAMILLES D'INDICATEURS IDENTIFIÉS

Le travail d'identification des indicateurs est construit en référence aux déterminants de la santé définis par l'OMS.

Il est construit à partir d'un tableau à double entrée ci-dessus qui permet de définir des thématiques/sujets que les indicateurs suivront.

Des travaux complémentaires (notamment avec les partenaires) devront se poursuivre pour alimenter la réflexion et développer cet observatoire de santé environnementale.

KEZAKO #07 - TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS : A VOTRE SANTÉ ?

LE WEBINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Le 3/10/2022, l'État lance le Conseil National de la Refondation sur la question de la santé, démontrant la nécessité et l'urgence d'une réflexion sur la santé. C'est dans ce contexte que l'agence a présenté le 11 octobre le système d'observation qu'elle développe : l'observatoire de la santé environnementale. Elle y décrit les grands principes de l'observation retenus, notamment le lien avec les déterminants de la santé. Elle pose également les grands enjeux de l'observation, en particulier celui de la reconnaissance, la coordination et la compréhension des rôles et des actions des acteurs de l'offre de soin sur les territoires de l'Orléanais.

Au travers de cet observatoire, l'agence propose de co-construire cette cartographie des acteurs, avec au centre, les habitants.

Ce KEZAKO a bénéficié de la présence de :

- M. LE GOFF, maire de Tigry et Vice-Président délégué aux services à la population (santé, petite enfance).
- Madame LHACHEQ, Coordinatrice du CLS du PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne.
- Madame De FONTGALLAND, Responsable Recherche et Formation à l'URPS Médecins libéraux du Centre.

Brèves



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) DU PAYS FORÊT D'ORLÉANS LOIRE-SOLOGNE

Le CLS a été signé le 7 juillet 2022. Il couvre 4 EPCI soit 56 communes et 99 450 habitants.

Le Contrat Local de Santé est organisé en 3 axes :

- l'attractivité du territoire et du maintien de l'offre de soins ;
- la prévention et la promotion de la santé ;
- l'amélioration du cadre de vie de la population.

Neuf actions seront déclinées au total, de 2022 à 2025.

En savoir plus :

<https://foretorleans-loire-sologne.fr/nos-actions/contrat-local-de-sante>



OBSERVATOIRE DES ÉQUIPEMENTS

L'observatoire des équipements recense plus de 2 400 équipements publics et d'intérêt public depuis 2012.

Actuellement à l'échelle de la métropole orléanaise, Topos a commencé son travail d'extension aux territoires de l'Orléanais. En 2022, elle a signé une licence d'usage avec l'Insee pour l'acquisition de l'extrait de la base permanente des équipements (BPE). Cette version « enrichie » alimentera l'observatoire pour plus de précision.

Cette base de données deviendra le point central de l'observatoire. Elle contribuera aux réflexions en termes de définitions d'indicateurs de suivi du niveau d'équipements des territoires, de leur accessibilité, de leur diversité... notamment à travers les outils Territoire des proximités, PUMA, îlots de chaleur / fraîcheur produits par Topos.



Julien SALIN,
Responsable thématique
Mobilité & Société, Topos

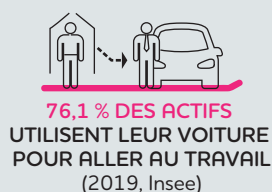
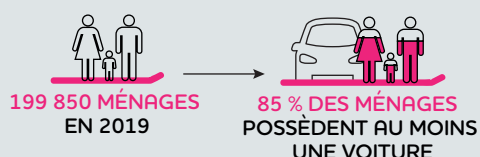


FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

Le processus de métropolisation des territoires de l'Orléanais, l'urgence climatique et la nécessaire résilience des territoires, induisent des besoins de coopérations interterritoriales au niveau local sur les enjeux de mobilité.

MOBILITÉS, UN NOUVEAU PAYSAGE INSTITUTIONNEL

BASSIN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS :

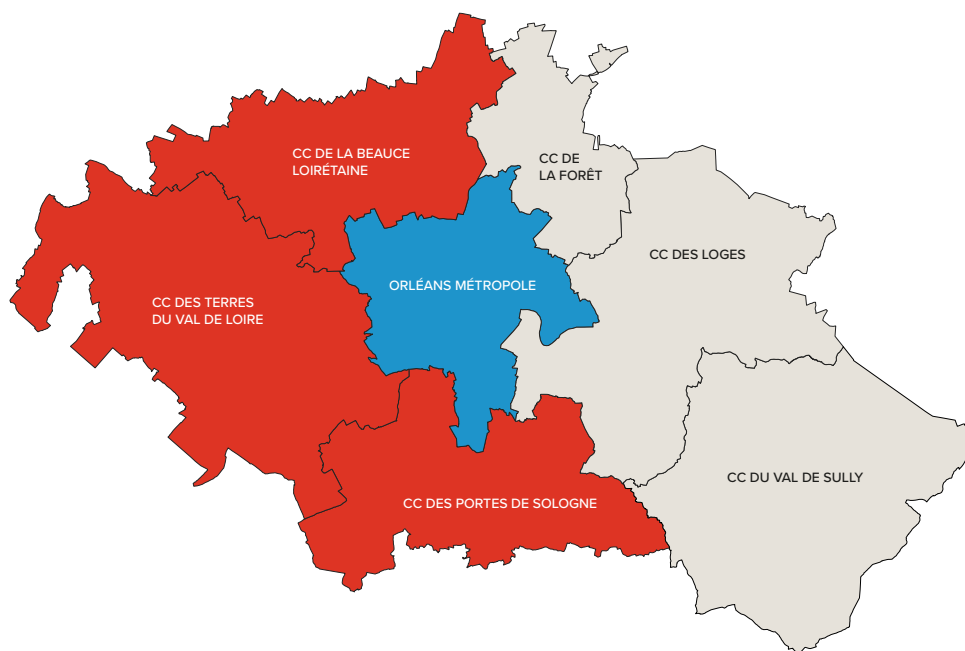


LE BASSIN DE MOBILITÉ : ENTRE ARTICULATION ET COORDINATION DES POLITIQUES DE MOBILITÉ

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée en décembre 2019, est une transformation en profondeur des politiques des mobilités. Ce nouveau cadre répond aux enjeux d'aujourd'hui et de demain notamment en matière de gouvernance. Les périmètres administratifs sont, pour l'essentiel, largement dépassés par les modes de vie, particulièrement dans le cadre de la mobilité quotidienne.

La LOM propose un nouveau cadre législatif pour les politiques publiques des mobilités notamment pour les habitants éloignés des métropoles. Le manque d'offres de mobilité dans de nombreux territoires, l'urgence environnementale, des investissements souvent concentrés sur les grands projets, des nouvelles pratiques et l'innovation croissante dans le domaine de la mobilité sont les enjeux auxquels la LOM vise à répondre.

La LOM a offert la possibilité à l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale de prendre la compétence mobilité. L'objectif du législateur est d'améliorer la couverture du territoire national par des Autorités Organisatrices des Mobilités, y compris dans les espaces plus ruraux. Ainsi, la densité des acteurs publics compétents en matière d'organisation de la mobilité est favorable à l'émergence d'offres de mobilités du quotidien.



Compétence mobilité au sein des EPCI des territoires de l'Orléanais

- Région devient Autorité Organisatrice de la Mobilité locale
- Communauté de Communes Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Orléans Métropole

Source : Topos - 2022.

alternatives à la voiture individuelle pour une plus large part de la population française.

Les flux de mobilités du quotidien dépassent largement les périmètres administratifs. Dès lors, il est indispensable que l'ensemble des acteurs s'articule et se coordonne pour mieux accompagner les changements de pratique nécessaires aux enjeux actuels et futurs (réchauffement climatique, prix des carburants élevés...). La LOM propose un outil de gouvernance interterritoriale : le bassin de mobilité. C'est un périmètre dans lequel les déplacements quotidiens s'organisent généralement autour d'un pôle d'attractivité. Sa délimitation revient à la Région, identifiée comme chef de file en matière de mobilité et d'intermodalité (article 72 al. 5 de la Constitution qui prévoit la possibilité de désigner une collectivité dite de « chef de file » pour gérer de manière commune une compétence qui nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales).

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire a délibéré le 30 juin 2022, après concertation avec l'ensemble des EPCI, sur les périmètres des bassins de mobilité de la Région. Les territoires de l'Orléanais forment ainsi un bassin de mobilité.

La LOM prescrit à la Région de proposer aux EPCI non compétentes en matière de mobilité, aux Autorités Organisatrices de la Mobilité, aux Départements et aux gestionnaires de gares et de pôles d'échanges, un contrat opérationnel de mobilité portant sur des actions communes de coordination à l'échelle du bassin de mobilité.

L'identification des enjeux communs à l'échelle de ce périmètre est absolument nécessaire. L'expertise et la connaissance partenariales développées dans le cadre de l'observatoire des mobilités permettent à Topos de développer des réflexions transversales. L'agence croise les thématiques abordées à l'échelle de ce nouveau périmètre de coordination et concertation entre les différents acteurs du bassin de mobilité des territoires de l'Orléanais.

1^{er} BILAN DE LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ : UNE FRANCE COUPÉE EN DEUX

En mai 2022, le CEREMA a publié un premier bilan des choix des communautés de communes. Il est partagé à peu près à égalité. Il existe une tendance régionale claire : les communautés de communes du nord-ouest et du nord-est ont pris la compétence mobilité, tandis que celles du centre et du sud l'ont souvent laissée à la Région.

Comment expliquer ces différences ? Certaines Régions, en particulier dans l'ouest, ont une culture ancienne et marquée de l'intercom-

munalité, de la coopération et de la mutualisation entre les communes. À noter que ces Régions sont également celles qui ont enregistré la plus forte création de communes nouvelles entre 2015 et 2018.

En octobre 2022, l'Association des Maires de France appelle à une réévaluation complète du dossier, afin de permettre une nouvelle période de réflexion au cours de laquelle les communautés de communes pourraient reconsidérer leurs positions.

Brèves



ACCIDENTOLOGIE DES MODES ACTIFS

Topos analyse l'accessibilité de l'espace public au travers d'une étude sur l'accidentologie des modes actifs. Elle comprend un éclairage sur les enjeux de sécurité de l'espace public pour faciliter et augmenter l'usage de la marche à pied et du vélo.

En savoir plus :

https://www.topos-urba.org/wp-content/uploads/2023/02/ACCIDENTOLOGIE_mep_janvier2023_web.pdf



webinaire du 14 juin 2022

KEZAKO #04 : « TERRITOIRES DES PROXIMITÉS » SE DÉPLACER À PIED OU À VÉLO ?

Au quotidien, les distances s'allongent, les temps de transport augmentent dans un contexte de transition écologique et de prix du carburant durablement élevé. La proximité peut être une piste de réponses. Elle rapproche populations et équipements pour une vie quotidienne plus ancrée localement, bénéfique pour la santé et l'environnement et résiliente en cas de difficultés à se déplacer. Le vélo et la marche à pied seraient ainsi plus attractifs.

En replay :

<https://www.topos-urba.org/kezako-04-territoire-des-proximites-se-deplacer-a-pied-et-a-velo/>



ZOOM



DATA & PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE : DES APPLICATIONS LUDIQUES AU SERVICE DES TERRITOIRES

Depuis 2020, Topos accompagne ses partenaires en leur proposant un portail cartographique. L'agence innove par la diffusion de ses méthodes, ses analyses, ses outils : elle se veut visible et transparente sur ses travaux. L'acculturation au monde de la donnée est primordiale pour les élus et techniciens sur le terrain. Topos apporte les informations utiles aux préoccupations de ses partenaires, co-construit des bases de données grâce à eux et décrypte les problématiques des territoires de l'Orléanais.



CARTE INTERACTIVE

LA CARTE INTERACTIVE EST UN MINI SIG (Système d'Information Géographique) permettant la visualisation, le filtrage et la consultation des données géographiques. Des fiches d'identité sont téléchargeables selon le territoire sélectionné.

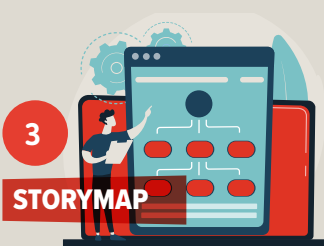
EXEMPLE : La carte interactive de l'occupation du sol à deux dates aide les collectivités à identifier les évolutions sur leur territoire, à suivre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers... prendre de la hauteur et avoir une vision globale.

LE DASHBOARD EST UN TABLEAU DE BORD INTERACTIF selon le territoire choisi. Il présente des statistiques croisées, analysées et issues des observatoires produits par Topos. La visualisation des indicateurs et graphiques est intuitive.

EXEMPLE : Une collectivité partenaire peut y retrouver les chiffres clés sur son territoire et en faire une ou des captures d'écrans pour une présentation, pour alimenter un document de planification...



DASHBOARD



STORYMAP

LA STORYMAP RACONTE UNE HISTOIRE de manière simple et pourvue de contenus multimédias (cartes interactives ou non, dataviz, chiffres clés, photos...). Elle prend la forme d'une présentation institutionnelle, d'une démarche d'observation, d'une méthodologie employée pour la construction d'un outil. Ici, le décryptage des outils construits par Topos aide les partenaires à comprendre des analyses parfois compliquées.

EXEMPLE : L'application « Ville des proximités » : comment rendre accessible une méthodologie basée sur de la cartographie ? Étape par étape, Topos explique comment elle est arrivée au résultat que les partenaires n'ont pas forcément compris du premier coup. L'acculturation au monde de la donnée est essentielle pour la bonne identification des enjeux sur les territoires de l'Orléanais.

LA WEB EXPÉRIENCE EST UNE PAGE WEB IMMERSIVE, elle rassemble différentes applications (dashboard, carte interactive...) dans une seule fenêtre internet. Les données, cartographies, analyses, méthodologies sont valorisées et expliquées en un seul point d'accès.

EXEMPLE : L'application « Chaleur ou fraîcheur ? » propose quatre onglets : une immersion cartographique dans les territoires en surchauffe et dans les territoires végétalisés plus frais. On y retrouve également une valorisation des enjeux sur laquelle Topos accompagne les territoires. Un onglet de bibliographie oriente les utilisateurs sur les travaux de référence de l'agence.



WEB EXPÉRIENCE

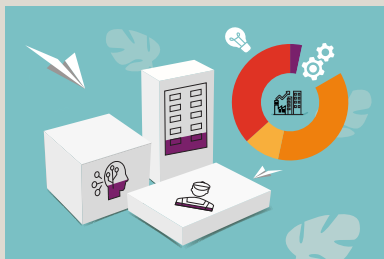
TROIS NOUVELLES APPLICATIONS EN 2022



LE TABLEAU DE BORD SUR LA DÉMOGRAPHIE DANS LES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS

Ce dashboard reprend de manière graphique et simplifiée les grands chiffres clés de la population issus du recensement de l'Insee. Topos compile de nombreuses données disponibles, notamment sur la thématique population/habitat. Elle en extrait les indicateurs les plus significatifs pour présenter des informations essentielles.

<https://topos-urba.maps.arcgis.com/apps/dashboards/6ea5f259b18d4734a38ac03276b91a8f>



L'OBSERVATOIRE DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS

Cette storymap au service du développement économique territorial rassemble une cartographie interactive des parcs d'activités, un tableau de bord des principales données économiques et la méthodologie employée chez Topos pour construire cette base de données.

<https://storymaps.arcgis.com/stories/5f61d118afb047c59c85e2aa583b8cac>



L'OUTIL CHALEUR OU FRAICHEUR ? DANS LES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS

Cet outil a été développé grâce à un nouveau type d'application : la Web Expérience. Outil performant, il permet de créer des applications web « à façon » visuellement attrayantes. L'application « Chaleur ou Fraicheur ? » répond à l'enjeu de localiser les secteurs de surchauffe/fraicheur, visualiser l'imperméabilisation et la végétation dans les enveloppes urbaines et croiser ces informations avec d'autres données, tels que les équipements publics qui accueillent des populations sensibles.

<https://experience.arcgis.com/experience/059699b1962243edb4cd60114d490efa>



Topos s'est rapprochée de l'Insee pour mieux appréhender la donnée sur l'emploi. L'Insee a organisé pour les agences d'urbanisme ATU37 et Topos, ainsi que pour Observatoire 41, une demi-journée de présentation des bases disponibles et des traitements à façon auxquels nous pouvons accéder.



TRUCS ET ASTUCES

Ces applications sont toutes pensées pour être ludiques et accessibles. Les partenaires de Topos ont alors accès à des données actualisées, analysées et fiabilisées par les géomaticiens.

- **Des notices d'utilisation, informations complémentaires ou sources** sont disponibles dans chaque application. Elles aident l'utilisateur à naviguer dans une carte, pointent les données utilisées ou renvoient vers les pages du site internet de Topos.
- **L'ergonomie et la résolution permettent de faire de belles captures d'écran** intégrables dans des documents de présentation.
- **Des options de partage et de liens** (mail, lien URL, QR code) sont parfois disponibles pour transmettre les applications.
- **Il faut cliquer partout**, l'interactivité est au cœur des applications de Topos... rien ne sera modifié !

KEZAKO #02 - DATA ET PORTAIL CARTO DE TOPOS : MODE D'EMPLOI

Le 5 avril 2022 s'est tenu le 2^e KEZAKO dédié à la démonstration du portail cartographique de Topos.

Vous êtes à la recherche d'informations sur votre territoire : évolution de la population, nombre de logements, consommation d'espaces ... Vous avez entendu parler de « la Ville des Proximités », ou encore de la relation santé et territoire ... Alors le portail cartographique et les portraits de territoire de Topos sont faits pour vous !

En replay :

<https://www.topos-urba.org/kezako-02-data-et-portail-cartographique-de-topos-mode-demploi/>

LOGICIELS POSTGRES/ POSTGIS ET R : OUTILS FIABLES ET OPÉRATIONNELS

L'agence possède un centre de données qui nous permet de garantir la fiabilité de nos traitements et analyses de données. La solidité de cette organisation repose sur deux outils qui permettent de gérer, traiter et centraliser toutes nos bases de données (PostgreSQL/PostGIS), et d'automatiser le téléchargement, le classement et le traitement de ces données (R). Ce système prend de l'ampleur chaque année, et induit des gains de temps importants lors de la mise à jour des bases de données, outils, observatoires et applications cartographiques.



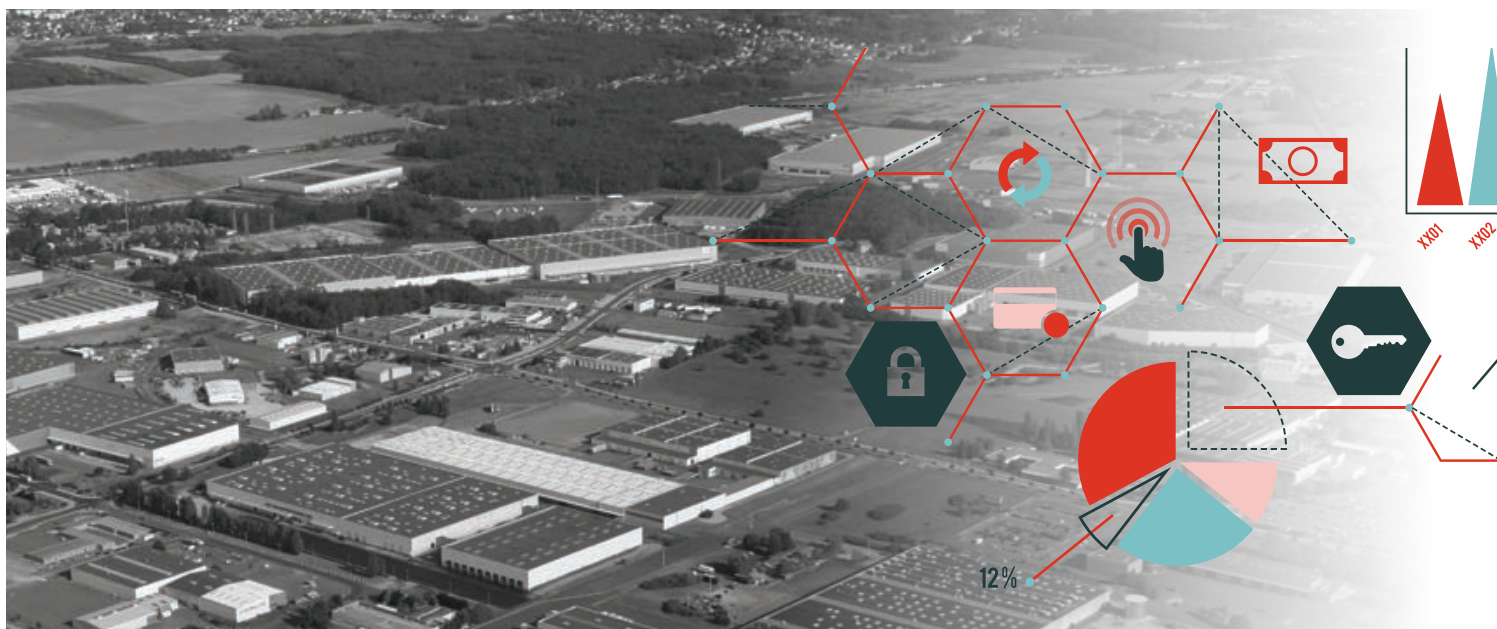
axe 2.

FAIRE ÉCO-SYSTÈME(S)

Dans un contexte de transition écologique et de crise sanitaire, la construction d'un développement économique plus durable et la recherche de résilience dans nos modes de production, de consommation ou encore de travail interrogent les partenaires.

Cet axe de travail investit les relations qu'entretient l'économie avec les modes de vie souhaités : se déplacer, habiter et travailler,... faire société avec un système économique plus durable !

- Définir les spécificités économiques des territoires de l'Orléanais.
- Situer les territoires de l'Orléanais dans leur environnement économique.
- Analyser les évolutions des outils de travail pour une offre résiliente.



FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

Le développement économique ne pourra plus se faire au détriment de sa soutenabilité environnementale. Les alternatives se développent. La stratégie du « RE » y trouve une place particulièrement centrale : RE-mobilisation du foncier, RE-interrogation des modes de production et de consommation...

L'ATLAS DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES UNE PORTE D'ENTRÉE VERS DE NOUVEAUX PROJETS

90

parcs d'activités

Dont **66**

de gestion intercommunale

5 495 ha

4 464

établissements

Près d' **1/4**

des établissements du territoire

DES FONDATIONS SOLIDES POUR UNE OBSERVATION ÉCONOMIQUE PLUS VASTE

L'observatoire des parcs d'activités économiques a posé les bases de l'analyse de la structuration et de l'aménagement économique du territoire. La machine est désormais lancée et poursuit son développement dans sa quête de mieux armer et accompagner les collectivités dans le déploiement de leurs politiques économiques locales.

PARTICIPER À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU LOCAL DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'atlas ouvre de nouvelles opportunités pour les territoires. De manière intrinsèque, il contribue à l'amélioration du suivi et de la gestion de leurs espaces économiques ainsi que leur visibilité auprès des entreprises et des investisseurs économiques. D'un point de vue plus global, il a constitué une porte d'entrée pour fédérer les territoires de l'Orléanais autour des questions d'aménagement et de développement économique. L'atlas a ainsi été l'occasion pour les développeurs économiques des territoires

partenaires de faire réseau et créer une véritable dynamique de groupe. Le comité technique s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2022 afin de partager des méthodes et des besoins, mais aussi des enjeux qui contribueront à terme à des outils communs. L'atlas relève en cela moins d'une finalité que d'un moyen. En tant qu'outil à disposition des collectivités, il participe à nourrir l'ensemble des réflexions et analyses portant sur le développement local et plus spécifiquement économique des territoires.

Il servira notamment d'appui à la prochaine étude économique thématique dédiée à la logistique [cf. encadré ci-dessous «La logistique au cœur des débats»] ou encore, par exemple, aux études quadrants de territoires qui débiteront en 2023. L'atlas contribuera par ailleurs à affiner les problématiques de planification de certains territoires à travers l'identification du potentiel de densification du foncier au sein des espaces économiques.

UNE PREMIERE APPLICATION GRAND PUBLIC

L'atlas des parcs d'activités est enfin prêt dans sa version «grand public». L'été 2022 a été le théâtre du lancement de l'outil.

Entre KEZAKO et NOTA BENE [cf. Brèves ci-contre], Topos a déployé une palette d'instruments pour accompagner sa prise en main. La plateforme interactive de l'atlas développée permet ainsi à tout citoyen, acteur public comme privé de s'informer sur le tissu économique local du territoire intéressé. On y retrouve une carte interactive des espaces économiques, des fiches d'identité par territoire, ainsi qu'un dashboard de chiffres clés.

La mise en ligne de l'atlas grand public ne constitue qu'une étape dans l'observation économique des territoires de l'Orléanais. Les travaux se poursuivent vers le développement d'un outil plus riche cette fois-ci uniquement à destination des collectivités locales partenaires.

L'atlas des parcs d'activités économiques des territoires de l'Orléanais, c'est :

- **une carte interactive** pour visualiser les parcs d'activités du territoire selon leur rayonnement;
- **un tableau de bord interactif** qui met en lumière les grands chiffres clés de l'activité économique dans les parcs d'activités.



<https://storymaps.arcgis.com/stories/5f61d118afb047c59c85e2aa583b8cac>

LA LOGISTIQUE AU CŒUR DES DÉBATS

Nous assistons aujourd'hui à un tournant dans l'avenir de l'activité logistique qui doit affronter plusieurs ambivalences. Pointée du doigt pour son impact environnemental, elle s'est pour autant montrée cruciale dans les événements passés, en se positionnant comme réseau veineux du tissu économique local, support de son développement. La réinterrogation de nos modes de consommation, partagés entre explosion du e-commerce et émergence d'un mouvement de consommation plus raisonné et local complexifié par ailleurs le prisme d'analyse. Ces ambivalences laissent dessiner un glissement vers un modèle économique plus durable et résilient, impulsé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

C'est dans ce contexte particulièrement riche que **Topos investit le sujet de la logistique. L'objectif : outiller les territoires et les accompagner dans leurs réflexions sur la logistique de demain et leurs souhaits pour l'avenir.**

La fin de l'année 2022 a ainsi été l'occasion pour Topos de s'approprier et investir pleinement le sujet.

Deux formations, l'une dédiée à la création de *Toiles économiques*© et l'autre à l'émergence de réflexions prospectives ont permis à l'équipe de monter en compétences et élargir la palette d'outils à disposition pour accompagner les territoires.

En parallèle, Topos a participé activement aux réflexions de plusieurs groupes de travail nationaux et régionaux dédiés à la logistique (Cycle logistique porté par la FNAU avec l'ensemble des agences d'urbanisme et Conférence logistique de la Région Centre-Val de Loire pilotée par la DREAL). Pour cette dernière, l'agence a été étroitement associée à sa préparation à travers la conduite de plusieurs ateliers thématiques, qui ont donné lieu à l'identification d'enjeux et de pistes d'actions dévoilés durant la Conférence.

2022 a également été marquée par l'arrivée d'Anne-Lise DEHAYE en renfort de l'équipe sur ces missions d'analyse du tissu logistique pour une durée d'un an en alternance. L'occasion de réaliser pour cette fin d'année l'ensemble des travaux préparatoires de cadrage de l'étude, de veille méthodologique et technique qui permettront d'engager sereinement les travaux en 2023.



webinaire du 12 juillet 2022

KEZAKO #06 - «OBSERVATOIRE DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PAE)»

(Re)découvrez le webinaire de présentation de l'atlas des parcs d'activités. Il vous aidera à prendre en main et exploiter au mieux toutes les fonctionnalités de l'application interactive des parcs d'activités économiques.

En replay :

<https://www.topos-urba.org/kezako-06-observatoire-des-zones-dactivites-economiques-zae/>



NOTA BENE «RENDRE COMPTE DE LA STRUCTURATION ÉCONOMIQUE»

Cette publication méthodologique explore les coulisses de la construction de l'atlas. Vous y découvrirez la genèse du projet et vous saurez tout sur les données utilisées, les traitements associés, les hypothèses retenues ainsi que leurs limites.

En savoir plus :

<https://www.topos-urba.org/publications/nota-bene-rendre-compte-de-la-structuration-economique/>



90 FICHES D'IDENTITÉ DES PARCS D'ACTIVITÉS

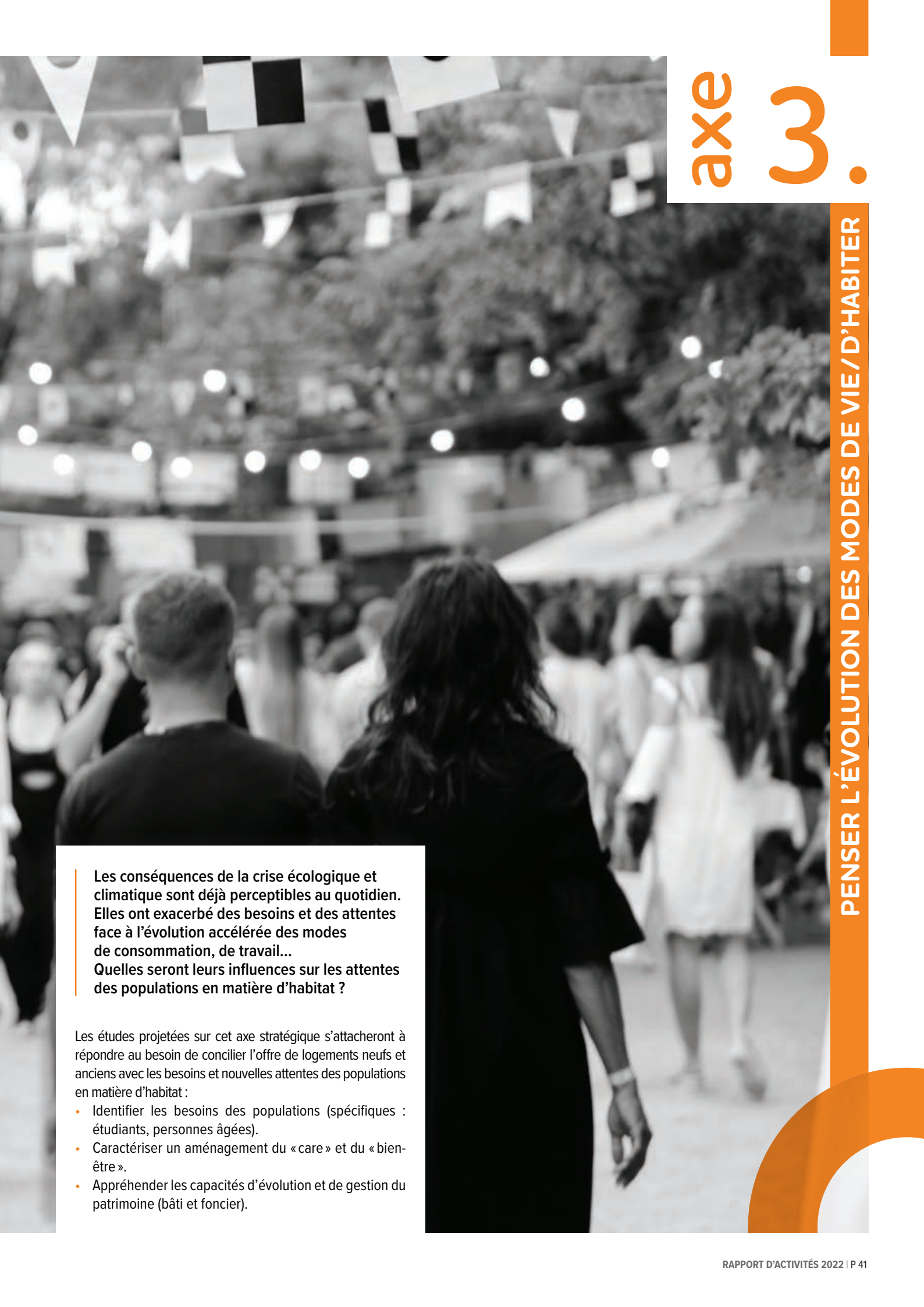
Deux méthodes pour télécharger les fiches d'identité des parcs d'activités de votre territoire :

- retrouvez-les directement **sur le portail cartographique de l'application** en sélectionnant le parc d'activités de votre choix;
- ou bien recherchez l'ensemble des fiches des parcs présents sur votre commune ou votre EPCI **dans le moteur de recherche « Portrait de territoires » en page d'accueil du site web de Topos.**

En savoir plus :

<https://www.topos-urba.org/portrait-de-territoires/>





axe 3.

PENSER L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE / D'HABITER

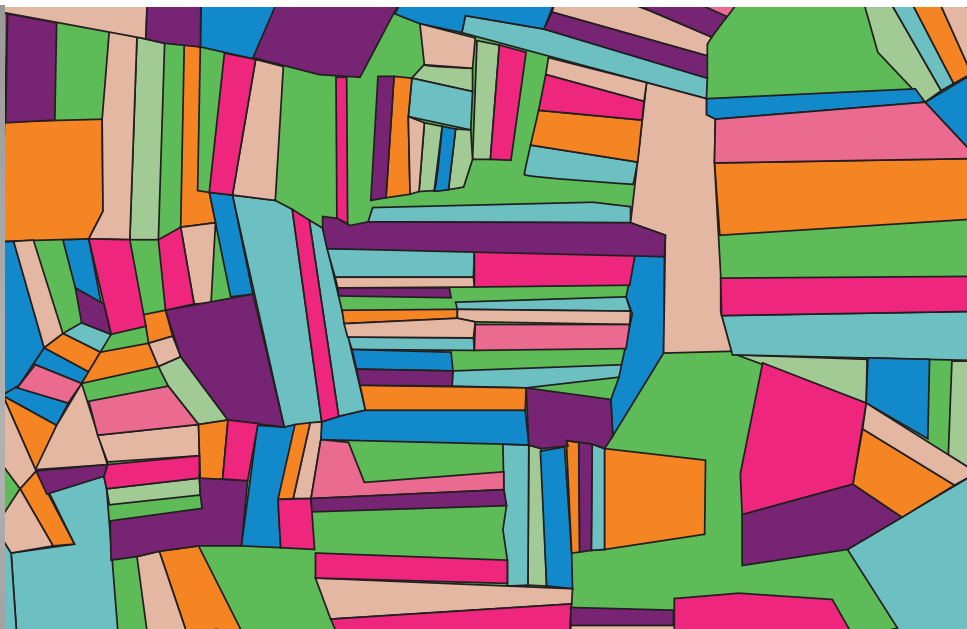
Les conséquences de la crise écologique et climatique sont déjà perceptibles au quotidien. Elles ont exacerbé des besoins et des attentes face à l'évolution accélérée des modes de consommation, de travail... Quelles seront leurs influences sur les attentes des populations en matière d'habitat ?

Les études projetées sur cet axe stratégique s'attacheront à répondre au besoin de concilier l'offre de logements neufs et anciens avec les besoins et nouvelles attentes des populations en matière d'habitat :

- Identifier les besoins des populations (spécifiques : étudiants, personnes âgées).
- Caractériser un aménagement du « care » et du « bien-être ».
- Appréhender les capacités d'évolution et de gestion du patrimoine (bâti et foncier).



Hervé OLLIVIER,
Directeur des études -
Directeur Adjoint, Topos



FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

Toute action sur l'espace, qu'elle soit publique ou privée (aménagement, préservation, renouvellement) provoque une action sur le foncier. L'anticipation de ces actions renvoie à la notion de stratégie. Pour les collectivités, il est essentiel de voir clair dans un contexte de raréfaction du foncier disponible.

LA STRATÉGIE FONCIÈRE

LA STRATÉGIE FONCIÈRE D'ORLÉANS MÉTROPOLE EN 2022 :

3 ateliers

réunissant tous les services
d'Orléans Métropole qui ont
des objectifs d'aménagement

6 réunions

de préparation-cadrage des différents
ateliers

10 entretiens

avec les services de la Métropole

150 sites / périmètres

répertoriés lors de la saisie initiale

CRUCIALE POUR METTRE EN ŒUVRE LA ZAN

Les objectifs de zéro artificialisation nette s'appuient sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser (cf p.50 les ateliers de ZAN). La raréfaction du foncier et les nécessités de mise en œuvre de cette séquence induisent pour les collectivités des questionnements sur leurs besoins en foncier pour développer de l'habitat, de l'activité économique, intégrer de la nature en ville, préserver des espaces agricoles, naturels, produire de l'énergie...

LA STRATÉGIE, POURQUOI FAIRE ?

La stratégie s'entend souvent comme un art guerrier qui vise à vaincre ses adversaires en composant avec ses alliés. Pour la stratégie foncière, dans un contexte d'une grande complexité et de défis nationaux et mondiaux face au réchauffement climatique, il ne peut y avoir d'intentions belliqueuses. Il s'agit avant tout de composer avec les parties prenantes de l'aménagement du territoire, publiques et privées. Toute transformation de l'espace, par l'aménagement, la préservation, le renouvellement a des effets sur la propriété foncière. Elle en change la description, le contenu, voire le propriétaire lui-même.

DONC LA STRATÉGIE FONCIÈRE C'EST...

La stratégie foncière est un ensemble d'actions coordonnées, multiples, qui visent à maîtriser un bien foncier (ou immobilier) pour la réalisation d'un projet déterminé (d'aménagement, d'équipement...).

La notion de stratégie se complète de la **localisation de ce projet** (les lieux les mieux placés), de la **valeur intrinsèque** (la valeur vénale), de la création de valeur potentielle (capacité et intérêt à faire muter), du **positionnement de la collectivité** vis-à-vis d'autres acteurs qui ont leurs propres intérêts et leur propre

stratégie (partenaires ou concurrents, propriétaires ou locataires, organismes fonciers privés ou publics).

Pour les collectivités, les objectifs que sert la stratégie s'expriment par différents moyens. On en retrouve principalement l'expression dans les documents de planification. Le PLUi en est une traduction parfois directe avec des outils précis comme les emplacements réservés. Plus largement, en définissant l'usage des sols dans son zonage ou en posant des caractéristiques d'aménagement avec les OAP, ou le règlement, le PLUi cadre l'intervention privée et publique sur le foncier.

L'action foncière révèle également des intentions (acquisition pour soi-même, pour le compte d'autrui,...). Celles-ci nécessitent de se projeter : la collectivité acquiert pour aménager, construire, protéger, sécuriser, apporter un service, constituer un patrimoine... par voie amiable ou expropriation.

Les collectivités peuvent aussi recourir à des procédures d'aménagement spécifiques telles que : ZAC, OPAHUR, OPI, OIN... qui permettent de transformer le foncier par un tiers.

Les intentions de projet, d'anticipation, les nécessités d'acquisition et de négociations préalables sont les ressorts de la stratégie foncière. La collectivité doit développer une stratégie pour que l'acquisition du foncier par elle-même ou par un tiers, lui garantisse la réalisation du projet. Le financement, le dimensionnement, la temporalité, nécessitent

une anticipation, à court, moyen ou long terme. La réussite dépend de la capacité à mobiliser le foncier indispensable, et de négocier avec les partenaires aménageurs, promoteurs, financeurs, usagers, gestionnaires, propriétaires, locataires. La valeur du foncier, sa raréfaction, le nombre d'acteurs partenaires ou concurrents renforcent le besoin de déploiement et la lisibilité d'une stratégie foncière quelle qu'elle soit (dont l'absence de stratégie fait également partie).

QUELQUES ACTEURS DE L'ACTION ET DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE

- Les collectivités et grands acteurs publics (Ministères, Établissements publics, Communes, EPCI, Département, Région et leurs satellites SEM, SPL, OPHLM...) qui, dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, acquièrent et gèrent du foncier ou délèguent ces actions à des tiers publics ou privés.
- Les acteurs privés sont aménageurs, promoteurs, propriétaires uniques ou multiples et sont structurés sous des formes juridiques diverses (fonds d'investissements, SCI, SEM, ...).
- Parmi les partenaires de la réflexion, on distingue les CAUE et les agences d'urbanisme. Ce sont des organismes qui conseillent les collectivités en matière de stratégie (SCoT, PLUi, ...) et de programme d'aménagement. Les EPF(L) agissent également en terme de conseil mais sont avant tout des outils d'action foncière pour acquérir et porter le foncier pour le compte des collectivités.



FICHES HABITER ET PORTRAIT DE TERRITOIRES

Produites sur les 126 communes des territoires de l'Orléanais et leur EPCI, les fiches Habiter dressent un portrait de la population et de l'habitat, mis à jour au premier trimestre de chaque année. Elles mobilisent de nombreuses sources de données (Insee, Sitadel, DV3F, RPLS, ...) et des traitements propres à l'agence (occupation du sol, données copropriétés).

En 2022, le site internet s'est enrichi d'un moteur de recherche pour accéder facilement à ces fiches. D'un format court, la fiche Habiter est une ressource très complète pour les élus et techniciens des communes.

En savoir plus :

<https://www.topos-urba.org/portrait-de-territoires/>



LE DASHBOARD « LA DÉMOGRAPHIE DANS LES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS EN 2019 »

En 2022, Topos publie sur son portail cartographique les indicateurs les plus significatifs pour présenter de manière graphique et simplifiée les grands chiffres clés de la population issus du recensement de l'Insee. Évolution de la population, nombre de personnes par ménage, type de ménage, etc. Les données sont disponibles de la commune la plus petite (120 habitants) aux territoires de l'Orléanais (453 957 habitants en 2019).

En savoir plus :

<https://topos-urba.maps.arcgis.com/apps/dashboards/6ea5f259b18d4734a38ac03276b91a8f>

TOPOS ANIME LES RÉFLEXIONS MÉTROPOLITAINES SUR LA STRATÉGIE FONCIÈRE

Depuis 2022, l'agence co-anime la réflexion sur l'élaboration d'une stratégie foncière métropolitaine.

Dans un premier temps, il s'est agi de définir les actions et les besoins d'informations des services en matière foncière.

Dans un second temps, l'agence a participé à la réalisation d'entretiens pour aboutir à la cartographie des emprises de projets portés par les services de la métropole.

In fine l'objectif sera de coproduire un outil répertoriant les emprises et suivre leurs évolutions. Cet outil sera couplé aux suivis des opérations d'aménagement en cours. Conjointement, l'agence développe un observatoire du foncier économique au travers de l'atlas des parcs d'activités (cf. pp38-39) et le suivi de l'occupation du sol. Enfin pour capitaliser l'expérience et les réflexions de l'échelle métropolitaine à celle des territoires de l'Orléanais, l'agence co-rédige un vademecum sur les outils fonciers et la stratégie foncière.



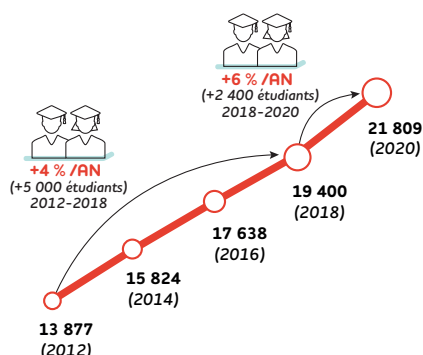


FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

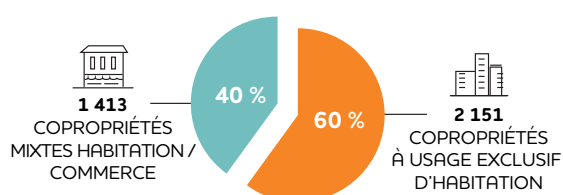
Le logement des étudiants est un enjeu important face à l'augmentation des coûts de la vie étudiante. La copropriété est une forme d'habitat incontournable de la ville en renouvellement urbain, à surveiller pour garantir un patrimoine habitat de qualité.

OBSERVER & ANALYSER : LE LOGEMENT ÉTUDIANT ET LES COPROPRIÉTÉS

LES ÉTUDIANTS TOUJOURS PLUS NOMBREUX DANS LA MÉTROPOLE ORLÉANAISE



UN PARC QUI COMPTE 3 564 COPROPRIÉTÉS POUR 61 612 LOGEMENTS EN 2020



PROGRAMMES DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS : QUELS TYPES, COMBIEN ET OÙ ?

Une nouvelle offre de formations se développe sur la métropole orléanaise. Fruit d'une politique volontariste pour consolider l'attractivité du territoire, cette stratégie d'accueil de nouveaux établissements vise à renforcer le tissu économique, social et urbain du territoire. Elle participe à la dynamique démographique estudiantine d'Orléans Métropole qui projette d'accueillir 26 000 étudiants à l'horizon 2026.

Topos a travaillé sur l'évaluation des besoins en logement et leur répartition des différents types : parc locatif privé diffus et parc dédié aux étudiants (privé ou social). Les projections des besoins reposent sur un postulat de base : l'offre d'un parc équilibré, avec une offre mixte entre parc diffus et parc dédié. Dans cette étude, un élément vient faire varier ces projections, à savoir le taux d'étudiants décohabitants. Le deuxième objectif de l'étude est de détailler la programmation au sein du parc dédié aux étudiants. Le postulat est de maintenir cette répartition en 2026

pour conserver une part majoritaire de logements avec des niveaux de loyers abordables. Une analyse des projets de logements étudiants en cours ou à venir a été menée. Le volume de logements prévu dans les différents projets recensés répond bien aux besoins. Toutefois, on constate un surdimensionnement de l'offre privée par rapport à l'équilibre constaté jusqu'alors. Les partenaires réunis au sein de l'OTLE ont validé quatre grands enjeux relatifs au logement étudiant : être vigilants quant à la tension dans le parc privé diffus ou à la sur-offre dans le parc dédié,

appuyer la rénovation du parc existant pour conserver son attractivité face à l'offre neuve, maintenir une offre accessible pour l'ensemble des étudiants et développer une offre résidentielle mixte à proximité des établissements d'enseignement supérieur.

L'analyse a été complétée d'un vademecum à l'attention des élus sur les besoins des étudiants liés à la proximité des transports, aux services attendus, ... en lien avec la localisation des établissements de formation.

FRAGILITÉ DES COPROPRIÉTÉS : VERS UN INDICE ET DES QUESTIONS !

L'observatoire des copropriétés, engagé depuis 2021 avec Orléans Métropole et le financement de l'Anah, atteint ses objectifs : identifier un indice de fragilité. Si l'Anah précise un certain nombre d'indicateurs attendus au sein de l'observatoire, l'indice restait à définir entre partenaires au regard des données accessibles et de la connaissance locale des enjeux sur les copropriétés.

L'indice s'appuie sur les indicateurs suivants : état du bâti (ancienneté, étiquette énergie), gestion financière (taux d'impayés), gestion administrative (immatriculation, type de gestionnaire), statut d'occupation (taux de vacance structurelle, part de propriétaires bailleurs), marché immobilier (écart du prix de vente par rapport au quartier / commune, localisation en QPV). Les renseignements sur ces indicateurs, issus en partie du Registre National des Immatriculations des Copropriétés (RNIC) ne permettent pas toujours de confirmer la solidité de

l'indice, compte tenu du manque de champs renseignés par les copropriétés. Un développement spécifique a été réalisé avec le CEREMA à partir de leur script d'analyse pour compléter ces éléments en croisant les fichiers DV3F-FF-RNIC. Ces indicateurs ont néanmoins permis d'identifier trois champs d'investigations complémentaires à mener : les copropriétés qui contiennent des logements sociaux qui ont été vendus, les copropriétés qui contiennent un grand nombre de logements PINEL, les monopropriétés transformées en copropriétés. La valorisation de ces données a fait l'objet d'un FOCUS présentant le parc de copropriétés métropolitain. En 2023, une étude complète sera disponible et les données feront l'objet d'une valorisation au travers d'une application cartographique par les services d'Orléans Métropole. Topos mettra en ligne un dashboard pour présenter les informations secrétisées qui permettront de mieux connaître le parc.

PROGRAMMATION HABITAT

PLH4 ORLÉANS MÉTROPOLE

Orléans Métropole a confié à Topos le diagnostic du 4^e PLH et l'a également accompagné sur les phases de définition des orientations et des actions en tant que partenaire. En complément, Topos a fait une étude de programmation de logements. Elle se nourrit à la fois des documents de planification (SCoT, PLUM) et des enjeux dégagés par ce diagnostic. Elle répond aux besoins de la population. Cette définition des besoins repose sur l'outil Otelo - otelo.developpement-durable.gouv.fr/. Les résultats ont été affinés pour définir les besoins en logements en fonction des éléments de diagnostic. Topos a ainsi produit des « fiches communales » qui

seront des supports au suivi des actions et de la programmation de logements.

PLUIHD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Pour le volet habitat du PLUI-HD, Topos a réalisé le diagnostic pour le compte de la communauté de communes, en lien avec les bureaux d'études Guy Taïeb et Auddice. Un atelier dédié à l'habitat avec les élus et partenaires a enrichi l'analyse des besoins spécifiques recensés sur le parc ancien et les logements neufs. Un rapide quizz introductif a permis de partager quelques chiffres clés majeurs pour le territoire et engager les discussions. La procédure d'élaboration se poursuit en 2023.



MAISON DE L'HABITAT

Chaque année, la Maison de l'habitat s'appuie sur des traitements réalisés par Topos pour alimenter des fiches informatives à destination des demandeurs de logements sociaux. Ils portent sur la caractérisation du parc social, les niveaux de loyers et les attributions répartis par quartier et typologie de logements.



webinaire du 24 mai 2022

KEZAKO #03 - « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LOGEMENT ÉTUDIANT : DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE »

La métropole orléanaise accueille de plus en plus d'étudiants avec l'arrivée de nouveaux établissements d'enseignement supérieur. À l'horizon 2026, ce sont près de 26 000 étudiants qui sont attendus sur le territoire. Quelle(s) offre(s) de logements pour ces étudiants ?

En replay :

<https://www.topos-urba.org/kezako-03-observatoire-territorial-du-logement-etudiant-otelo-enseignement-superieur-logement-etudiant-dynamique-metropolitaine/>



webinaire du 28 juin 2022

KEZAKO #05 - « OBSERVATOIRE DES COPROPRIÉTÉS : CHIFFRES CLÉS, PREMIERS CONSTATS »

Mieux connaître les copropriétés pour mieux agir : c'est l'objectif de l'observatoire des copropriétés développé par Topos sur Orléans Métropole. Quelles sont les caractéristiques des 3 600 copropriétés recensées ? Comment mesurer leur fragilité ?

En replay :

<https://www.topos-urba.org/kezako-05-observatoire-des-coproprietes-chiffres-cles-premiers-constats/>

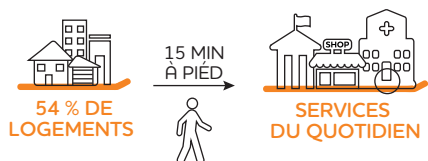
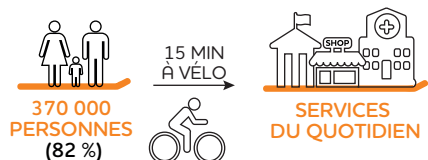
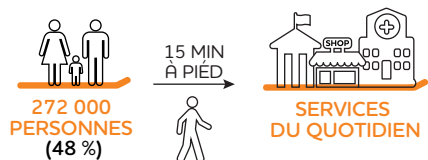


FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

L'espace public doit être aménagé en prenant en compte les besoins et les attentes de l'ensemble des usagers. La culture du partage de l'espace public et le respect entre les différents modes de transport est l'un des leviers de la transition.

LES MODES ACTIFS : UNE PLACE À (RE)PRENDRE

POUR LES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS, L'ACCÈS AUX SERVICES DU QUOTIDIEN C'EST :



ACCÈS AUX SERVICES DU QUOTIDIEN : ENTRE PROXIMITÉ ET PERMÉABILITÉ

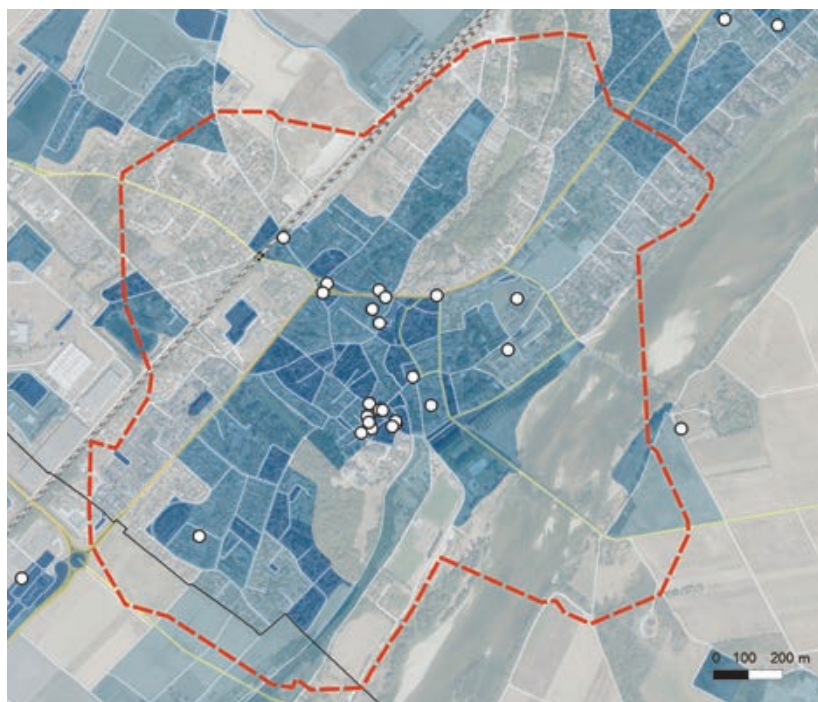
Les politiques publiques qui cherchent à encourager la proximité ont tendance à se focaliser sur les villes et les centres urbains, laissant souvent les zones peu denses en marge. Bien que des modèles pour promouvoir la proximité en milieu urbain existent, tel que celui développé par Topos (« Ville des Proximités ») pour le SCoT d'Orléans Métropole, peu d'initiatives ont été prises pour définir cette notion dans les zones peu denses.

Durant l'année 2022, Topos a créé deux outils d'analyse de la proximité et de la perméabilité du tissu urbain aux modes actifs : Territoires des Proximités et PUMA (Perméabilité Urbaine aux Modes Actifs). Le processus de création s'est déroulé en concertation avec les Petites Villes de Demain (PVD) des territoires de l'Orléanais : Beaugency, Patay, Meung-sur-Loire, Beauce-la-Romaine, Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire et la Ferté-St-Aubin.

Topos a organisé deux ateliers afin de concevoir des outils adaptés aux enjeux des territoires périurbains et ruraux. Le premier, le 12 mai 2022, a précisé une liste d'équipements essentiels et définit des critères de perméabilité. Le second, le 27 septembre 2022, a expérimenté l'usage de ces deux outils à travers les enjeux des PVD. Le 4 octobre 2022, Topos présente ses outils aux partenaires de l'observatoire des mobilités de l'agence.

PROXIMITÉ ET ACCESSIBILITÉ - MEUNG-SUR-LOIRE

Exemple d'un secteur dans lequel l'ensemble de la population a accès en moins de 15 minutes à pied à l'ensemble des équipements.



Territoires des Proximités

- Panel d'équipement
- Territoire élémentaire piéton isochrone 15 minutes

PUMA : perméabilité piétonne

- Impérmeable
- Très faible
- Faible
- Forte
- Très forte

Source : Topos - 2022.

Les principes méthodologiques de Territoires des Proximités restent identiques à l'outil Ville des Proximités, à savoir :

- un territoire élémentaire où des services du quotidien sont accessibles à pied et à vélo;
- un territoire des mobilités où des offres alternatives à la voiture individuelle sont disponibles;
- un territoire des proximités, résultat du croisement entre le territoire élémentaire et le territoire des mobilités.

Territoires des Proximités, c'est la possibilité pour les partenaires de l'agence d'initier un premier diagnostic de l'accessibilité aux modes actifs aux échelles communale et intercommunale : en identifiant les secteurs de proximité dans lesquels l'ensemble des besoins élémentaires peuvent être satisfaits en utilisant la marche à pied et le vélo, en qualifiant les secteurs de proximité sur la base d'indicateurs socio-démographiques

et en identifiant les secteurs à enjeux de population où plusieurs services font défaut.

Le diagnostic de l'accessibilité aux modes actifs se complète avec l'outil PUMA qui facilite l'analyse de la capacité à utiliser les modes actifs au travers du tissu urbain. Topos crée une grille d'analyse des distances à parcourir, à vélo et à pied, pour contourner chaque quartier. Les quartiers avec une structure de voirie en « raquette », en impasse ou en « arête de poisson » auront tendance à augmenter la distance à parcourir à pied pour leurs habitants. De fait, ils sont souvent peu propices au développement des modes actifs. Ils apparaîtront dans PUMA comme imperméables ou peu perméables.

En 2023, Topos ambitionne de proposer ses deux outils à l'ensemble de ses partenaires.

TERRITOIRES DES PROXIMITÉS & PUMA : PLUI-HD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Au printemps 2022, Topos a proposé une feuille de route de travaux qui s'intégreront dans la démarche de diagnostic et d'identification d'enjeux pour le PLUI-HD que la communauté de communes des Terres du Val de Loire élabore. Ces travaux complètent l'ensemble des études réalisées par les prestataires que la collectivité a retenu.

Topos a participé le 22 novembre 2022 à l'atelier mobilité en animant la thématique des modes actifs.

Les secteurs de proximité identifiés dans le périmètre de la communauté de communes ont été intégrés dans le support cartographique.

Ensuite, l'agence a produit un atlas cartographique des enjeux de proximité et d'accessibilité aux modes actifs (perméabilité) pour la CC des Terres du Val de Loire.

Ces productions ont nourri le diagnostic en positionnant les enjeux majeurs en matière de développement des modes actifs pour le territoire.

Brèves



NOTA BENE « ACCÈS AUX SERVICES DU QUOTIDIEN : ENTRE PROXIMITÉ ET PERMÉABILITÉ »

Topos présente les choix méthodologiques des modèles cartographiques « Territoires des Proximités » et « PUMA » et leurs usages potentiels par les partenaires de l'agence d'urbanisme dans cette publication. Le premier, aux échelles intercommunale et communale, apporte des réponses aux questions d'organisation des pôles de vie, de leurs interactions pour les territoires ruraux comme urbains. Le second rend compte de la perméabilité d'un territoire, à l'échelle infracommunale et de l'ilot pour analyser son accessibilité.

En savoir plus :

https://www.topos-urba.org/wp-content/uploads/2022/09/NOTA_BENE_prox_accessibilite_vf.pdf



webinaire du 15 nov. 2022

KEZAKO #08 « ACCIDENTS CORPORELS : PIÉTONS & CYCLISTES VERSUS AUTOMOBILISTES »

L'analyse de l'accessibilité aux modes actifs doit être le résultat d'une analyse croisant les temps/distances d'accès et la qualité (sécurité) des aménagements de la trame urbaine. L'étude de l'accidentologie des vélos et des piétons a complété les outils d'analyse de l'accessibilité aux modes actifs de Topos. (« Territoires des Proximités » et « PUMA »). Ce webinaire a présenté les principaux résultats et enjeux associés le 15 novembre 2022.

En replay :

<https://www.topos-urba.org/kezako-08-accidentologie-modes-actifs/>



axe 4.

(A) MÉNAGER NOTRE ENVIRONNEMENT

Entre Ménager son environnement naturel ou « de nature » et poursuivre l'Aménagement des espaces urbains, des mobilités, des territoires, un certain équilibre est aujourd'hui attendu. De nouvelles règles s'appliquent (le zéro artificialisation nette) et de nouveaux modes de faire sont à tester.

Les travaux s'appliquent à répondre à la préoccupation grandissante de l'impact écologique du développement sur notre environnement quotidien. Cet équilibre doit se trouver entre développement des territoires et respect des besoins de « la nature » et « de nature » :

- Identifier la présence et les bienfaits de la nature comme facteurs de résilience au changement climatique.
- Anticiper les effets de la cohabitation entre les différents usages.



Adrien PAGET,
Responsable thématique
Environnement & Risques,
Topos



FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

Face au changement climatique, la capacité d'adaptation est majeure pour réduire notre vulnérabilité. Elle intègre des solutions fondées sur la nature et prône une approche écosystémique lors de projets d'aménagement.

ÇA CHAUFFE EN VILLE !

LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS, QU'EST-CE QUE C'EST ?



DÉSIMPÉRMÉABILISATION

C'est une action consistant à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables permettant de rétablir au mieux les fonctionnalités des sols avant un aménagement : sa capacité d'infiltration, les échanges sol-atmosphère, le stockage de carbone, biodiversité, etc.

QUAND LE MERCURE MONTE EN VILLE : ENJEUX ET SOLUTIONS D'ADAPTATION

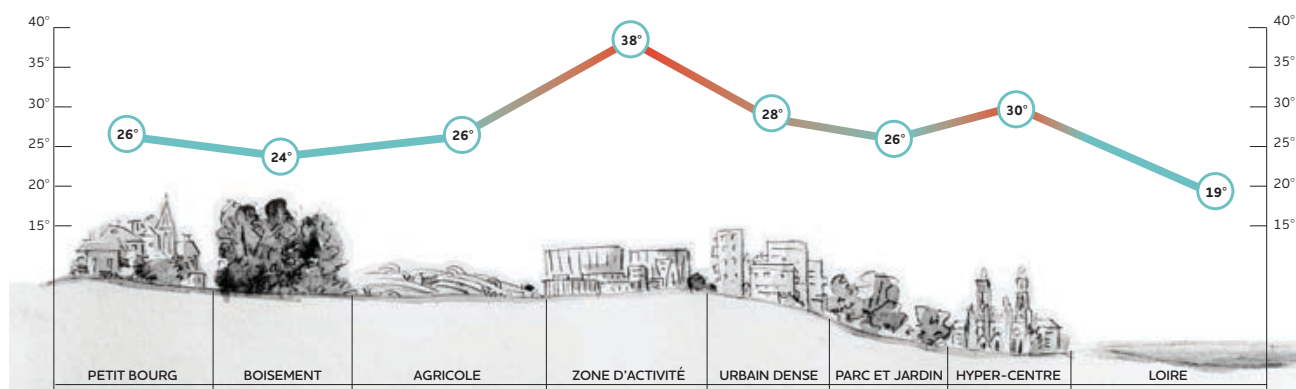
Lors des récents épisodes caniculaires que la France a traversé, la montée des températures dans les milieux urbains, notamment ceux dépourvus de végétation, a entraîné des difficultés sanitaires pour les populations. Ces fortes températures ont des fréquences de plus en plus proches et des durées qui s'allongent. C'est dans ce contexte de réchauffement climatique et d'érosion de la biodiversité que de nombreuses villes élaborent des stratégies de résilience basées essentiellement sur des solutions fondées sur la nature. Elle est un véritable auxiliaire de vie et offre de nombreux services écosystémiques.

LES VILLES EN SURCHAUFFE

Topos s'est investie sur les problématiques de surchauffe urbaine. L'agence souhaite notamment montrer que la répartition des températures au sol lors de pic de chaleur est très hétérogène, elle varie en fonction de l'usage du sol. Globalement, les milieux urbains denses, souvent très minéralisés (centre historique) où les formes urbaines sont souvent resserrées laissant peu de place à la végétation, sont des zones où

la chaleur est importante. Les zones d'activités industrielles et commerciales sont tout aussi impactées. La présence importante d'asphalte (grand parking, etc.), la faible végétalisation et les matériaux de construction des bâtiments utilisés emmagasinent fortement la chaleur. Sur les territoires ruraux de l'Orléanais les parcelles agricoles à nues représentent un autre facteur de réchauffement.

VARIATION DES TEMPÉRATURES SELON LES USAGES LORS DES FORTES CHALEURS À ORLÉANS MÉTROPOLÉ



Lorsque les cultures de céréales sont récoltées en début, milieu d'été, les sols à nus conservent fortement la chaleur et créent localement des îlots de chaleur. À contrario, la Loire, les grands boisements et plus largement les espaces de nature représentent les secteurs frais de nos territoires.

LES FACTEURS DE RÉCHAUFFEMENT

Les facteurs de réchauffement en milieu urbain sont nombreux et peuvent se lire à différentes échelles :

- À l'échelle d'un territoire, les types de matériaux utilisés pour construire la ville, l'organisation du bâti et sa forme urbaine, l'imperméabilisation et les activités anthropiques sont autant de facteurs de réchauffement.
- À l'échelle d'un bâtiment, d'autres facteurs inhérents au bâti, peuvent se cumuler et aggraver encore plus une situation globale déjà peu propice : la faible présence de végétation, la mauvaise isolation, etc.

LES SOLUTIONS D'ADAPTATION

La place de la nature et ses bienfaits dans l'aménagement des villes, son rôle social, économique, écologique, bioclimatique et hydrologique en font un invariant dans l'aménagement des milieux urbains. Son rôle de régulateur thermique permet de protéger les villes des effets de surchauffe.

La végétation, par évapotranspiration, absorbe de la chaleur et rejette de la fraîcheur, permettant ainsi à l'air de se refroidir. De plus, la végétation arborée crée de l'ombre et fait baisser fortement le rayonnement solaire transmis au sol. On estime qu'environ 50 % du rayonnement peut être absorbé par l'arbre (valeur qui varie en fonction de ses caractéristiques : largeur, épaisseur de canopée, etc.).

En désimperméabilisant et/ou en renaturant certains secteurs de la ville, en rénovant le parc de logements anciens, en agissant sur l'espace public, où il existe des enjeux forts (population importante, vulnérable, etc.) et des températures importantes, il est possible de rendre plus supportable les périodes récurrentes de fortes chaleurs. La prise en compte de ces nouveaux critères liés à l'adaptation de la ville au réchauffement climatique devient indispensable dans la réalisation de projets d'aménagement ou de réaménagement.

LES SUITES...

Topos s'est emparée de cette problématique pour objectiver les enjeux existants sur les territoires de l'Orléanais : caractérisation des températures et de nature en ville, proposition de méthodes et des indicateurs sur des équipements et projets urbains.

L'OUTIL « CHALEUR OU FRAICHEUR ? »

L'outil cartographique développé par Topos localise au sein des enveloppes urbaines les secteurs d'enjeux. Il identifie les secteurs de surchauffe et de fraîcheur. Il établit un lien entre les températures au sol et la présence ou l'absence de végétation. Il localise différents équipements considérés comme vulnérables (équipements accueillant des publics sensibles) ou stratégiques (équipements sur lesquels la collectivité peut agir).

Cet outil est une première aide à la prise de décision pour les élus et les techniciens des territoires de l'Orléanais. Ils sont en capacité de définir une stratégie de résilience sur leurs territoires.

En savoir plus :

<https://experience.arcgis.com/experience/059699b1962243edb4cd60114d490efa>

Brèves



LES ÉCOLES OASIS

La métropole orléanaise s'est engagée dans une action résiliente face aux effets de surchauffe urbaine. Elle s'est appuyée sur la rénovation des cours des écoles pour y créer des îlots de fraîcheur. Les cours de récréation sont devenues des espaces souvent trop minéralisés. Elles manquent de végétation et contribuent à la création d'îlots de chaleur urbain. La démarche mise en place par Orléans Métropole consiste à désimperméabiliser et revégétaliser ces cours afin d'en assurer le confort thermique pour les usagers (enseignants, élèves, associations...). Topos a participé à la réflexion pour déterminer des critères permettant d'élaborer un ordre de priorisation sur le plan technique en mobilisant ses données.



SURCHAUFFE URBAINE #1 ET #2

L'analyse des écoles a fait l'objet d'un KEZAKO en mars 2022. Topos a donné suite avec un second webinar en décembre 2022 pour présenter l'outil « Chaleur ou fraîcheur ? ». L'objectif était d'exposer les principales fonctionnalités, puis d'approfondir les possibilités en montrant un panel d'analyses complémentaires. L'ensemble des traitements permet de discriminer les secteurs à enjeux sur une commune ou un EPCI. C'est par un ensemble d'analyses multicritères que Topos est en capacité de définir des secteurs prioritaires.



APPLICATION À UN PROJET DE ZAC

L'agence poursuit l'expérimentation en élargissant la méthode d'analyse à l'échelle d'un projet urbain (avant et après un projet sur une ZAC). L'objectif était d'évaluer l'impact du projet sur le taux de végétation (amélioration ou dégradation).



FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

La zéro artificialisation nette est un objectif de transition : moins artificialiser les sols est vertueux en matière d'adaptation et d'effets sur le réchauffement climatique. C'est aussi une mutation profonde des modes d'aménagement du territoire, du projet urbain au SRADET.

ZAN : ÉVITER LES « ZANERIES »

SECTEUR DE PROJET RETENU POUR LA RÉFLEXION



ATELIERS COLLABORATIFS ET MULTI-PARTENARIAUX



RÉFLEXIONS EN ATELIER, POINTS DE VUE ET CONSENSUS

Le 29 avril 2022 sont parus les décrets d'application pour la mise en œuvre de la zéro artificialisation nette. Dans un contexte national et local de forts questionnements sur la mise en œuvre et d'élaboration ou de modification de documents de planification (SRADET, SCoT, PLUi), l'agence s'est lancée dans l'animation d'ateliers pour identifier et trouver avec les partenaires techniques, des axes de mise en œuvre.

DES COLLECTIVITÉS DANS LE QUESTIONNEMENT ET LE DOUTE

En définissant les typologies de sols considérés comme artificialisés ou non, en fonction de leurs usages et de leurs aménagements, le décret indique aux collectivités les modalités d'aménagement à mettre en œuvre pour ne pas artificialiser les sols. Ces indications s'élargissent au calcul de la consommation d'espace : selon la loi Climat et Résilience, les collectivités passeront de la division par deux de leur consommation d'espace en 2031 à l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050. La continuité de temps dans l'aménagement du territoire des collectivités et les actions engagées ont focalisé la réflexion sur la moindre artificialisation des sols.

Du national au local, la lecture de ces décrets a conduit à des interprétations multiples et des questionnements. Pour les territoires de l'Orléanais, l'actualité de la mise en œuvre des décrets est brûlante : deux EPCI ont des PLUi en cours d'élaboration, un PETR arrêtera son projet de SCoT en septembre 2022. Par ailleurs, deux SCoT feront l'objet d'un bilan au terme de six années d'application entre 2024 et 2025. Enfin, la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience conduit la Région Centre-Val de Loire à la modification du SRADET, pour la territorialisation d'objectifs de consommation d'espace et d'artificialisation des sols.

Topos participant à l'ensemble de ces projets, a entendu les besoins d'éclaircissement et de compréhension mutuelle des acteurs institutionnels sur les effets de ces décrets.

3 ATELIERS MULTI-PARTENARIAUX SUR 3 DEMIES-JOURNÉES

Pour y répondre, l'agence a proposé de lancer des ateliers de réflexions qui se répartissent en deux grandes temporalités. La première s'est tenue sur l'année 2022. Elle a rassemblé les techniciens locaux, acteurs de l'aménagement des collectivités et des PETR d'une part, et ceux des organismes consulaires des chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie, de la SAFER et de l'EPFLI Cœur de France, du CEREMA, de la DREAL et de la DDT45, d'autre part.

Chaque groupe a travaillé lors d'un atelier, puis tous les participants se sont retrouvés pour un atelier de synthèse.

La seconde temporalité réunira les élus, les acteurs privés et parapublics de l'aménagement. Elle aura lieu en 2023.

UNE MÉTHODE FONDÉE SUR LA SÉQUENCE ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER (ERC)

La méthodologie déployée par Topos propose la déclinaison de l'aménagement d'un territoire en trois scénarios. Chacun illustre la mise en œuvre de la séquence Éviter-Réduire-Compenser en faisant varier les densités bâties, la conservation ou la destruction d'espaces naturels, agricoles et forestiers et des aménagements intégrant la nature selon des degrés divers de fonctionnalités.

Le choix de la séquence ERC comme point de départ de la construction des scénarios d'aménagement s'est fait en cohérence avec les objectifs nationaux de résilience et de transition face aux changements climatiques. Elle induit prioritairement une approche qualitative et durable de l'aménagement. Elle évite de focaliser l'attention sur les modalités et les types de calcul.

LE DÉBAT S'ENGAGE SUR LES EFFETS POTENTIELS DE LA ZAN SUR LES AMÉNAGEMENTS

Les participants débattent des aménagements, en proposent de nouveaux, en considérant toutes les facettes de l'aménagement : sa programmation, son acceptabilité sociale, les formes urbaines et architecturales qu'il induit, les questions d'équilibre économique, de rentabilité, de gestion... dans des dimensions de durabilité et de soutenabilité.

Les participants évaluent la façon dont les aménagements seraient pris en compte dans le calcul de la ZAN. Ils abordent en miroir les cohérences et les incohérences des résultats comptables face aux propositions d'aménagements, vertueuses ou non.



POTENTIEL DE DENSIFICATION, TOPOS S'ENGAGE AVEC LA CCTVL

Le repérage du potentiel de densification dans l'urbanisation résidentielle comme dans l'activité économique est désormais une obligation lors de l'élaboration de document de planification.

Selon la loi Climat et Résilience ce travail vient préalablement à l'extension urbaine.

À cette fin et dans le cadre de l'élaboration d'un PLUIHD, Topos a proposé à la communauté de communes des Terres du Val de Loire de se lancer dans une démarche expérimentale.

Le travail s'engage par le recensement des terrains vacants, des dents creuses et des friches. Il se poursuivra par l'exploration des secteurs de faibles densités pour établir les divisions parcellaires possibles, voire les opérations de démolition/reconstruction envisageables.

L'agence a proposé un processus alternant phases de traitements automatisés, visites de terrain et rendez-vous avec les élus.

In fine l'objectif est de produire une cartographie de sites stratégiques identifiant des projets faisables à court, moyen ou long terme.



LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) SE VALIDE ET SE FAIT CONNAÎTRE !

Au cours de l'année 2022, Orléans Métropole et l'agence ont fait appel à un comité d'experts pour valider la première sous-trame : celle des milieux boisés. Ce travail a ensuite été présenté lors d'un colloque national sur les TVB. L'intérêt que ce travail a suscité a été une opportunité pour l'agence d'élargir ses réseaux de partenaires et de pouvoir ainsi s'intégrer dans une démarche expérimentale. L'agence ambitionne d'élargir sa modélisation TVB à l'échelle des territoires de l'Orléanais.



OBSERVATOIRE DE L'OCCUPATION DU SOL, D'UN MILLÉSIMÉ À L'AUTRE...

L'année 2022 s'est conclue par la mise à jour de l'observatoire de l'occupation du sol. Une nouvelle orthophotographie était disponible pour l'année 2020, Topos a pu effectuer un nouveau travail de photo-interprétation. À présent, l'agence est dotée de trois millésimes : 2006-2016-2020. Les statistiques et le portail cartographique ont pu être mis à jour permettant ainsi de constater, comparer, analyser les dynamiques de l'ensemble des usages sur les territoires de l'Orléanais. Cet observatoire sert à la mise en œuvre de la ZAN. Il est l'outil pour calculer la consommation d'espace sur différentes périodes.

ZAN, LES OUTILS DE MESURE : ENJEUX, LIMITES ET PERSPECTIVES

Le document « Avis n°10 de la FNAU », publié en décembre 2022, est une commande du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires auprès du réseau des agences d'urbanisme. Une dizaine d'agences a expérimenté localement, dans des contextes spécifiques, les modalités de mesure et de calcul à partir des décrets du 29 avril 2022. Elles ont mobilisé les outils et les données à leur disposition, locaux ou nationaux.

Le travail restitué dans ce document met en exergue des points de vigilance, des questionnements sur la mise en œuvre de ces décrets et leurs effets en termes de :

- calendrier et de délais d'élaboration des documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU) ;
- mobilisation d'outils et de procédures permettant aux collectivités de mieux piloter la mise en œuvre de la ZAN ;
- dialogue territorial nécessaire pour faire coïncider la planification avec les approches qualitatives des projets et les objectifs d'évitement, de réduction ou de compensation ;
- déploiement équitable d'une ingénierie locale pour la planification écologique territoriale ;
- développement de la pédagogie et la capitalisation autour de solutions.



FIL ROUGE TRANSITIONS & MUTATIONS

La mise en œuvre de la loi Climat et Résilience fait partie intégrante du fil rouge, notamment dans ce qu'elle impose aux territoires en matière de consommation et d'artificialisation des sols. Depuis sa promulgation le 22 août 2021, elle est source de nombreuses réflexions et de questionnements.

SRADDET CENTRE-VAL DE LOIRE LOCALISER LA CONSOMMATION ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES SCoT DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Contribution à la mise en œuvre régionale
de la trajectoire vers ZAN



23 ORGANISMES PORTEURS DE SCoT
SUR 32 ont contribué.

CONSOMMATION D'ESPACE (2010/2020)
14 600 HA D'ENAF* : 0,4 % du territoire régional.

5,7 HA POUR 1 000 HABITANTS

*ENAF : espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Source : Observatoire national de l'artificialisation.

TOPOS CO-ANIME LA PRODUCTION DES CONTRIBUTIONS DES SCoT

La loi Climat et Résilience impose au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de localiser et quantifier la consommation et l'artificialisation des sols jusqu'en 2050. La loi prévoit la possibilité d'associer les organismes porteurs de SCoT organisés en conférence régionale des SCoT et la prise en compte par la Région de sa contribution.

TOPOS A RELEVÉ LE DÉFI D'UN CALENDRIER RÉGIONAL TRÈS CONTRAINT

La loi Climat et Résilience a imposé un calendrier contraint. Les SRADDET devaient être mis en compatibilité avec la loi pour février 2024, les SCoT pour février 2026, les PLUi pour le 22 février 2027. Compte tenu des délais administratifs et du temps nécessaire à la co-construction d'un avis de 32 organismes porteurs de SCoT, la représentation régionale de la fédération nationale des SCoT, présidée par Monsieur HASLE, a pris l'initiative de l'organisation des débats et a anticipé les échéances. Le premier groupe technique

de la conférence régionale des SCoT s'est tenu en octobre 2021. Topos s'est très vite associée aux réflexions pour apporter son expertise et ses savoir-faire dans les domaines de la planification, la consommation d'espace et l'artificialisation des sols et de l'animation de groupes de travail. Par ailleurs, en lien avec les techniciens des EPCI et des PETR des territoires de l'Orléanais, l'agence a animé la production et la rédaction de la contribution des quatre SCoT en un document unique.

La modification du SRADDET de la Région Centre-Val de Loire a été engagée par délibération le 30/06/2022.

L'avis de la conférence régionale des SCoT devait parvenir à la Région le 22/10/2022 au plus tard. Le travail a été réalisé en une année, dans un flou juridique persistant : des modalités de calcul de la consommation et de l'artificialisation connues le 29 avril 2022, des modalités d'organisation et de portage de la conférence régionale des SCoT toujours pas définies à ce jour.

FORMULER UNE PROPOSITION MÉTHODOLOGIQUE POUR ALLER AU-DELÀ DE L'ASPECT COMPTABLE

Elle s'est traduite par la constitution d'une grille d'analyse destinée aux 32 SCoT de la région. Avec le groupe technique de la conférence régionale des SCoT, Topos a construit cette grille pour faciliter la synthèse et l'expression d'un avis commun. À la demande des élus du comité de pilotage, cet outil d'animation et de rédaction a eu pour principes de :

- ne pas produire de chiffres locaux,
- mettre en avant les objectifs des projets de territoire,
- produire des recommandations pour que la territorialisation régionale de la consommation et de l'artificialisation des sols respecte les projets de territoire des SCoT.

LES VALEURS, LES PRINCIPES ET LES RECOMMANDATIONS

Ce sont les trois axes d'analyse qui ont été proposés comme grille d'analyse et d'aide à la rédaction de l'avis de chacun des SCoT.

- Les valeurs, ce sont les qualités, les identités des territoires, établies dans les SCoT comme étant partagées ou à mettre en commun.
- Les principes, ce sont les intentions, les orientations et les actions retenues dans les SCoT pour mettre en œuvre les valeurs.

- Les recommandations, sont en conséquence des valeurs et des principes. Elles correspondent à ce que les territoires porteurs de SCoT souhaitent voir soutenu par le SRADDET et notamment par la territorialisation de la consommation et de l'artificialisation des sols qu'il définira.

ALLER VERS UNE FORMULATION COMMUNE DES QUATRE SCoT DES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS

En particulier, l'agence a animé la production d'un avis unique porté par ces quatre SCoT. Pour cela des ateliers techniques réunissant les référents des SCoT et des EPCI ont formalisé une proposition de contenu. Celle-ci, fondée sur l'analyse des SCoT a été ensuite débattue dans chacun des territoires de SCoT pour aller vers une rédaction unique. Cette production unique à l'échelle régionale a été intégrée à la contribution de la conférence régionale des SCoT.

ANIMER ET FINALISER L'ÉCRITURE DE LA CONTRIBUTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES SCoT

Un second travail d'animation a été développé pour finaliser la production de l'avis de la conférence des SCoT. À partir de la production des SCoT, trois groupes de travail ont été mis en place pour débattre sur des points clés et des formulations de recommandations à inscrire dans l'avis de la conférence régionale des SCoT : le premier sur les modalités de calcul de la territorialisation, le second sur la définition des projets d'envergure à prendre en compte, le troisième sur les modalités d'accompagnement.

INDICATEURS DE SCoT ET DE L'INTERSCoT

Les travaux sur la constitution des indicateurs se poursuivent.

Des cahiers thématiques sont en cours de préparation pour faciliter la communication et l'analyse des 90 indicateurs chiffrés et de leur évolution.

Un premier cahier introduira la méthodologie et la grille de lecture des territoires de l'Orléanais.

La démographie, la production de logements, l'économie, la consommation d'espace, la mobilité et l'environnement viendront ensuite (*ordre à définir*).

L'édition de ces cahiers est prévue tout au long de l'année 2023.

Brèves



LA CONTRIBUTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES SCoT, TRANSMISE LE 22 OCTOBRE 2022 À LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

EN RÉSUMÉ :

- Pérenniser la Conférence Régionale des SCoT.
- Moduler les objectifs de consommation en s'appuyant sur une approche qualitative.
- Une territorialisation de la consommation et de l'artificialisation des sols à l'échelle des SCoT.
- Une définition des critères de cette territorialisation.
- Des SCoT qui déclinent cette territorialisation aux échelles locales.
- À l'adresse du gouvernement, que les surfaces consommées par les projets nationaux n'entrent pas dans la comptabilité régionale.
- Identifier les projets de rayonnement régional et définir les modalités de leur intégration dans la territorialisation de la consommation / artificialisation des sols.
- L'accompagnement par : la définition d'une stratégie foncière régionale, la régulation des phases transitoires (état de la consommation dans les SCoT / PLUi avant et après la modification du SRADDET), par une expertise dédiée au sein de réseaux d'échanges techniques et politiques et enfin par une enveloppe financière de la Région pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle de la sobriété foncière faisables à court, moyen ou long terme.



JANVIER 2023 : LA RÉGION AJOURNE LA RÉFLEXION SUR LA TERRITORIALISATION DE LA CONSOMMATION ET DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Compte tenu des incertitudes juridiques, la Région Centre-Val de Loire a signifié aux structures porteuses des SCoT, sa volonté de s'inscrire dans les calendriers des travaux à venir du Parlement et du Gouvernement. La modification se poursuit en portant uniquement sur la prévention et la gestion des déchets.

DÉCOUVREZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

EN 2022, C'EST UNE QUARANTAINE DE PUBLICATIONS DISPONIBLES
EN LIGNE : ÉTUDES, FOCUS, NOTA BENE, FICHES THÉMATIQUES...

IL N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE DE S'INFORMER EN QUELQUES CLICS !



Topos
AGENCE D'URBANISME
DES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS
6 bis Avenue Jean Zay
« Le Millénium »
45000 ORLÉANS
Tél. : 02 38 78 76 76
Mail : agence.urbanisme@topos-urba.org



www.topos-urba.org

topos PROSPECTIVE OBSERVATION STRATÉGIE

AGENCE
D'URBANISME
TERRITOIRES
DE L'ORLÉANAIS